



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5515^e séance

Mardi 22 août 2006, à 10 heures

New York

<i>Président :</i>	Nana Effah-Apenteng	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. García Moritán
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Duclos
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Pérou	M. Pereyra Plasencia
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M ^{me} Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Brésil, du Canada, de la Finlande, de l'Indonésie, d'Israël, du Liban, de la Norvège, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et du Soudan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 21 août 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/676, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mardi 22 août 2006 pour examiner la question de l'ordre du jour intitulée "La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne" ».

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine, à participer au débat conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique habituelle à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne maintenant la parole.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Vendredi dernier, le Secrétaire général a présenté un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (voir S/2006/670). Le Conseil a été régulièrement tenu informé de la situation au Liban et dans le nord d'Israël. D'ailleurs, les Envoyés du Secrétaire général, Terje Roed-Larsen et Vijay Nambiar, achèvent aujourd'hui des réunions en Israël, après avoir mené des consultations au Liban, dans le cadre du processus d'élaboration du rapport demandé par le Conseil au paragraphe 10 de la résolution 1701 (2006). L'exposé d'aujourd'hui sera donc axé sur la question palestinienne. Vu l'accent mis par le paragraphe 18 de la résolution 1701 (2006) sur la nécessité d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité – qui a été mise en lumière de façon criante par les événements des deux derniers mois –, il faut, à notre avis, prendre du recul par rapport aux événements du mois dernier et examiner l'état du processus de paix dans la région à la lumière de l'évolution de la situation au cours de l'année écoulée. C'est pour cette raison que je ne présenterai pas de rapport détaillé sur les seuls événements du dernier mois, malgré leur gravité.

À cette époque, l'année dernière, Israël se désengageait de Gaza et d'une partie du nord de la Cisjordanie. Guidée par le Quatuor, la communauté internationale travaillait à veiller à ce que cette mesure ramène les parties à la Feuille de route et à la relance

de l'économie du Territoire palestinien occupé. Ces espoirs ne se sont malheureusement pas matérialisés. Loin d'avoir avancé vers la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, nous avons vu cette vision s'éloigner toujours davantage pendant l'année écoulée. Il y a, à notre avis, plusieurs raisons à cette évolution regrettable.

La première concerne les positions politiques adoptées et les actions menées par les parties. Alors que le Président Abbas reste fermement attaché à sa plate-forme de paix, l'Autorité palestinienne dirigée par le Hamas, nommée à la suite des élections du 25 janvier, ne s'est pas pleinement engagée en faveur des principes de base du processus de paix : non-violence, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords antérieurs. Même s'il reste des tensions entre les factions, un large éventail de forces politiques et autres forces palestiniennes sont actuellement engagées dans un dialogue visant à mettre en place un Gouvernement d'union nationale doté d'un nouveau programme. Pendant ce temps, alors que des efforts se poursuivent pour renforcer la gestion des frontières palestiniennes ainsi que les services de sécurité qui relèvent du Président, le programme palestinien de réformes est dans une large mesure gelé, et avec lui le respect par les Palestiniens de leurs obligations au titre de la Feuille de route.

Du côté israélien, le Gouvernement de coalition s'est déclaré prêt à ouvrir des négociations si l'Autorité palestinienne accepte les principes de base du processus de paix et applique ses obligations au titre de la Feuille de route. Mais Israël n'a pas transféré les quelque 500 millions de dollars qu'il doit à l'Autorité palestinienne en vertu du Protocole de Paris, et lui non plus n'a pas appliqué des obligations découlant de la Feuille de route, y compris le gel des implantations et le démantèlement des avant-postes. Entre-temps, Israël a défini des plans d'avenir sur la base d'actions unilatérales pour se désengager de certaines parties de la Cisjordanie tout en consolidant la présence israélienne dans d'autres parties.

La deuxième mesure de la stagnation du processus de paix est la dégradation de l'Autorité palestinienne, le symbole le plus tangible des espoirs palestiniens de fonder un État ainsi que des espoirs israéliens de disposer d'un partenaire viable. L'Autorité palestinienne était déjà en butte à de graves difficultés à la fin de 2005. Alors que la communauté internationale avait adressé des éloges à propos de certains aspects de la réponse de l'Autorité

palestinienne pendant le processus de désengagement, la performance de l'Autorité dans les mois qui ont suivi le désengagement a été pour le moins de qualité inégale. Les charges salariales ont continué de croître à mesure que l'Autorité palestinienne recrutait d'autres agents dans les forces de sécurité; la sécurité à Gaza s'est dégradée; et les attaques à la roquette contre Israël se sont poursuivies.

À partir de décembre de l'année dernière, certains donateurs clefs réexaminaient leur appui au budget de l'Autorité palestinienne, qui était déjà épuisé. Les recettes nationales de l'Autorité ont chuté encore davantage depuis les élections de janvier. Le montant cumulé des transferts des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée perçues par Israël mais non remises à l'Autorité palestinienne s'élèvera à un montant compris entre 480 et 560 millions de dollars d'ici au mois prochain. Les salariés de l'Autorité palestinienne, qui font vivre un tiers de la population palestinienne, n'ont reçu qu'une fraction de leurs salaires au cours des six derniers mois. L'absentéisme dépasse désormais 40 % dans certains domaines du secteur public.

Les restrictions imposées aux déplacements ont fait que le Gouvernement palestinien ne s'est en fait jamais réuni en un seul et même lieu, et que les ministres sont confinés soit à Gaza, soit en Cisjordanie. En outre, plusieurs membres du Gouvernement, dont le Vice-Premier Ministre, ainsi que maintenant à la fois le Président du parlement et le Secrétaire général du parlement, sont détenus en Israël. D'autres ministres sont en fuite ou à l'étranger, ce qui laisse les ministères sans directives quant à la politique à suivre et suscite le découragement des cadres et employés restés à leur poste.

Plusieurs immeubles de Gaza abritant des ministères ont été endommagés par des tirs d'obus israéliens. Les ministères font de plus en plus appel à l'aide des Nations Unies pour le carburant, les moyens de transport et le matériel de bureau. Une indication du fait que la position de l'Autorité palestinienne se dégrade est qu'aucun budget annuel n'a été publié pour l'année 2006. L'approche du gouvernement du Hamas en matière de gestion des ministères – par exemple, la promotion de membres du Hamas à des postes de hauts fonctionnaires – a peut-être aussi contribué au découragement. Il y a aussi eu des tensions constantes entre la présidence et le Gouvernement au sujet des services de sécurité.

Des mécanismes tels que le Mécanisme international temporaire et la procédure d'appel global de l'ONU elle-même ont été mis en place pour veiller à ce que les biens et services de base soit fournis et qu'un minimum de versements en espèces soient assurés aux nécessiteux. Mais ces mécanismes ne sauraient se substituer à l'Autorité palestinienne. Ils ne produisent pas de croissance économique et ne suscitent pas d'espoir parmi les Palestiniens. L'Autorité palestinienne a accusé de graves faiblesses par le passé dans les domaines de la sécurité et de la gestion budgétaire. Mais, aujourd'hui, sa capacité à s'acquitter de ses tâches est en diminution rapide. La poursuite de cette tendance pourrait aboutir à l'effondrement d'un important prestataire de services, qui a été aussi un agent de stabilisation et un interlocuteur dans la région, sans parler des espoirs palestiniens de voir naître un État palestinien.

Une troisième mesure de l'état du processus de paix est la plus terrible de toutes, à savoir les souffrances, les destructions et les pertes humaines dues à la violence. Les opérations militaires terrestres, aériennes et navales israéliennes ont, malgré leur objectif affiché de viser des militants ou des cibles militaires, tué un grand nombre de civils, y compris beaucoup d'enfants, et causé de lourds dommages aux infrastructures civiles telles que demeures privées, ponts et centrales électriques – notamment à Gaza, où la violence est un fait quotidien. En Cisjordanie aussi, les incursions israéliennes sont fréquentes, surtout à Naplouse et Jénine, et font souvent des morts.

Il y a aussi eu plusieurs attentats suicide palestiniens dans des villes israéliennes au cours des 12 derniers mois. Le dernier remonte à avril, mais les autorités israéliennes signalent qu'elles ont mis en échec de nombreuses autres tentatives. Les civils israéliens vivant dans les villes et kibboutz situés à proximité de Gaza ont subi régulièrement des lancements de roquettes Qassam. Aucun civil israélien n'a encore été tué par ces roquettes depuis le désengagement, mais il y a eu des blessés. Si ces attaques se poursuivent, ce ne sera qu'une question de temps avant que des morts ne soient à déplorer.

Ce cycle d'attaques et de contre-attaques n'aboutit qu'à davantage de souffrances humaines, ce qui est intolérable de tous les côtés. Pour illustrer mon propos, au cours de l'année écoulée, 41 Israéliens ont été tués et près de 480 blessés par la violence palestinienne. Au cours de la même période, plus de 450 Palestiniens ont été tués et plus de 2 500 blessés

par la violence israélienne. Cent quatre-vingt onze de ces décès sont survenus depuis l'enlèvement du caporal Shalit, le 25 juin, ce qui signifie que le taux de victimes palestiniennes est comparable à celui atteint pendant l'opération Bouclier défensif, au plus fort de la deuxième Intifada.

Pendant ce temps, aucun progrès n'a été enregistré pour ce qui est d'obtenir la libération du caporal Shalit, malgré les appels lancés en faveur de sa libération inconditionnelle. Ses parents n'ont même pas reçu un « signe de vie », ce qui est le minimum que ses ravisseurs pourraient fournir. Et les efforts que mène depuis longtemps le Président Abbas pour obtenir la libération de prisonniers palestiniens n'ont toujours pas porté fruit, malgré ses tentatives sans relâche.

Une quatrième raison qui explique l'absence de progrès sur la voie d'une solution négociée prévoyant deux États est la création sur le terrain de faits qui sembleraient porter préjudice aux questions relatives au statut définitif. Les activités de peuplement se poursuivent et quelque 3 000 unités seraient en construction dans les colonies de peuplement existantes. En dépit de plusieurs déclarations d'intention communiquées au Conseil de sécurité, des postes avancés non autorisés de colonies de peuplement n'ont pas été démantelés.

La barrière, dont de grandes portions se trouvent en territoire palestinien occupé, est aujourd'hui achevée à 51 % en dépit de l'avis consultatif rendu en juillet 2004 par la Cour internationale de Justice. Lorsqu'elle sera achevée, outre les 180 000 Palestiniens de Jérusalem-Est, 60 500 Palestiniens de Cisjordanie environ résideront dans des zones situées entre la barrière et la Ligne verte et auront un accès restreint aux services de santé, d'éducation et d'emploi tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est.

À Jérusalem-Est, les activités d'implantation de colonies, y compris dans le secteur E-1, combinées à la construction de la barrière et à d'autres mesures administratives laissent entrevoir l'encerclement de la ville qui est destinée à servir un jour de capitale de deux États, tandis que ces activités divisent véritablement la Cisjordanie en deux zones géographiques distinctes.

Une cinquième mesure est, selon nous, la situation économique, étant donné que le développement constitue une pierre angulaire de la paix. La paupérisation des territoires palestiniens est plus grave qu'elle ne l'a jamais été auparavant, même

au plus fort de la deuxième Intifada. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, quelque 70 % des Palestiniens vivent sous le seuil de pauvreté et 85 % de la population de Gaza reçoit actuellement une aide alimentaire. Un indicateur simple révèle le désespoir croissant des Palestiniens : le nombre de candidats au programme de création d'emplois d'urgence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a doublé depuis décembre 2005.

D'après la Banque mondiale, le seul obstacle majeur à la croissance économique palestinienne est le régime de bouclage. Le nombre d'obstacles physiques avec hommes et sans hommes des Forces de défense israéliennes en Cisjordanie a augmenté de 43 % depuis le désengagement d'Israël de Gaza, malgré les dispositions de l'Accord réglant les déplacements et le passage, qui vise à obtenir le résultat exactement inverse. Entre-temps, les points de passage de Rafah et de Karni n'ont fonctionné que partiellement, à des taux bien inférieurs à ceux prévus par l'Accord réglant les déplacements et le passage, en raison des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Bien que les tendances récentes se soient avérées positives, du moins pour les importations, nos rapports mensuels indiquent qu'au cours de 2006, moins de 10 % des objectifs quotidiens minimaux d'exportation pour Gaza en vertu de l'Accord ont été atteints. Rafah est restée bouclée sans interruption au cours des sept dernières semaines à l'exception de deux jours, ce qui a empêché la population d'entrer à Gaza ou d'en sortir. Des milliers de travailleurs palestiniens expatriés qui étaient rentrés chez eux pour rendre visite à leur famille risquent de perdre leur visa et leur emploi, s'ils ne sont pas autorisés à quitter Gaza pour regagner le pays où ils travaillent. D'autres aspects de l'Accord réglant les déplacements et le passage, notamment le lien entre Gaza et la Cisjordanie et les progrès relatifs à l'aéroport et au port maritime, sont au point mort.

La sixième mesure de l'état actuel du processus de paix est peut-être le fait le plus inquiétant intervenu au cours de l'année écoulée, fait difficile à quantifier mais facile à discerner dans les attitudes des hommes et des femmes de la rue. Les sondages d'opinion révèlent une baisse affligeante de la confiance dans le processus de paix et dans les perspectives d'un règlement négocié des deux côtés. Il se pourrait que cette tendance, déjà évidente avant le conflit récent entre le Hezbollah et Israël, ait été renforcée par celui-ci. Peu de personnes de chaque côté pensent que la fin du conflit est en vue.

D'un côté, le résultat pourrait être une nouvelle radicalisation et un encouragement à la violence et au terrorisme, tandis que, de l'autre, cela pourrait entraîner une action militaire dure et excessive, ainsi que des mesures unilatérales. Il se pourrait donc que les positions soient en train de se durcir et puissent se durcir davantage encore, à moins qu'un processus politique crédible ne soit relancé d'une manière ou d'une autre.

J'ai décrit la réalité actuelle du processus de paix, en essayant d'expliquer ce qui s'est réellement produit au cours des 12 derniers mois. J'ai exposé les raisons pour lesquelles, à notre avis, nous sommes parvenus à cette regrettable situation dans le processus de paix au Moyen-Orient, afin que nous puissions nous réorganiser et relever les défis qui nous attendent tous. Le but n'est pas de jeter un blâme sur qui que ce soit; on n'obtient jamais de résultat de cette façon. Je suis tout à fait conscient qu'il n'est pas facile d'établir la paix. Mais l'absence d'un horizon politique crédible, bien qu'elle soit en grande partie la conséquence des décisions et mesures prises par les parties elles-mêmes et de leur inaction, est aussi en partie à l'origine de ces mêmes décisions et mesures et de cette inaction. Par ailleurs, nous devons nous rappeler, comme l'a déclaré le Groupe des Huit, lors de son sommet de juillet, que l'absence d'une solution globale est la cause profonde des problèmes que connaît la région. Les progrès vers une solution prévoyant deux États faciliteraient sans aucun doute le règlement de conflits qui sévissent ailleurs dans la région, et inversement.

C'est pourquoi, l'enlèvement du processus de paix devrait être considéré comme inacceptable, au regard à la fois des dispositions spécifiques au processus de paix et des incidences régionales plus vastes. De nombreuses mesures concrètes, certaines immédiates, devraient être prises pour sortir de la crise actuelle et pour reprendre la voie politique. Comme le Secrétaire général l'a souligné le 11 août, il faut quelque chose de plus : un nouvel effort international qui considérerait les différentes crises de la région non pas isolément ni sur un plan bilatéral, mais comme faisant partie d'un effort global et intégré, approuvé et prôné par le Conseil de sécurité, en vue de ramener la paix et la stabilité dans la région tout entière. La tragédie telle que celle dont nous avons été les témoins au cours du mois écoulé devrait, à notre avis, se transformer en une possibilité pour toutes parties d'agir promptement et de façon concertée pour résoudre les problèmes et régler les questions de la région auxquels nous sommes

confrontés et qui restent sans solution depuis beaucoup trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari de son exposé.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Ibrahim Gambari, de son exposé complet.

L'Argentine se félicite que les parties aient respecté de façon générale la cessation des hostilités demandée dans la résolution 1701 (2006). Cependant, les incidents survenus le 19 août démontrent que la situation reste extrêmement fragile; il est dès lors impératif que les parties agissent avec la plus grande prudence et s'abstiennent de prendre des mesures qui pourraient modifier l'équilibre précaire réalisé à l'issue de négociations intenses.

Comme l'a dit le Secrétaire général, l'opération israélienne menée dans la vallée de la Bekaa, samedi dernier, constitue une violation de la cessation des hostilités. Malheureusement, les violations par Israël de l'espace aérien du Liban se poursuivent, en contravention des dispositions de la résolution 1701 (2006) et d'autres décisions du Conseil de sécurité.

Nous souhaitons rappeler que tous les États, en particulier les voisins du Liban, ont pour obligation de respecter pleinement l'embargo sur les armes, stipulé par la résolution 1701 (2006). Les transferts d'armement non autorisés par le Gouvernement libanais constituent une violation patente des obligations définies par le Conseil de sécurité.

Mon pays se félicite que les forces armées libanaises aient commencé à se déployer dans le sud du pays à la suite du retrait des troupes israéliennes de certains secteurs. Au cours des prochains jours, la priorité sera de maintenir et d'intensifier cette dynamique, le but étant d'atteindre l'objectif prévu au paragraphe 2 de la résolution, à savoir que toutes les forces israéliennes se retirent du territoire libanais et

que le Gouvernement libanais assume pleinement ses responsabilités entre le fleuve Litani et la Ligne bleue.

L'aide de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans ce processus est fondamentale. Nous remercions le Département des opérations de maintien de la paix des efforts qu'il a déployés au cours de ces dernières semaines pour accélérer le déploiement de contingents supplémentaires. Nous espérons qu'après la diffusion des projets de règles d'engagement et de concept des opérations de la FINUL, des contributions importantes à la FINUL pourront se concrétiser.

Nous devons également continuer de travailler à obtenir la libération immédiate et inconditionnelle des soldats israéliens prisonniers du Hezbollah et à trouver une solution satisfaisante à la question des prisonniers libanais.

Au-delà de ces questions, il est essentiel de jeter les bases d'une solution durable au conflit qui tienne compte des principes mentionnés dans la résolution 1701 (2006), en particulier pour ce qui concerne le désarmement du Hezbollah et d'autres milices, le respect de l'embargo sur les armes et le règlement des questions territoriales en suspens, notamment concernant les fermes de Chebaa. Sur toutes ces questions, nous appuyons la mission entreprise par M. Nambiar et par M. Roed-Larsen et nous espérons recevoir un rapport complet d'ici à la mi-septembre.

Pour ce qui est de la situation humanitaire au Liban, nous exprimons notre reconnaissance à l'égard des efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes à vocation humanitaire. La priorité dans les circonstances actuelles est d'obtenir l'accès aux populations touchées dans le sud du Liban et de fournir une assistance aux personnes qui regagnent leur foyer. L'existence de nombreux engins et munitions non explosés représente une difficulté supplémentaire pour ces activités.

À ce propos, il est essentiel qu'Israël lève le blocus maritime et aérien et suspende les restrictions imposées aux déplacements terrestres sur le territoire libanais. Les autorités libanaises, pour leur part, doivent assumer leurs responsabilités afin de garantir que la levée de ces restrictions n'ait aucune incidence sur l'application des paragraphes 14 et 15 de la résolution 1701 (2006).

Les événements tragiques du mois dernier entre le Liban et Israël ne doivent pas détourner notre

attention de ce qui se produit dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. L'Argentine est vivement préoccupée par la crise humanitaire qui frappe le peuple palestinien et par la mort de civils innocents, qui résultent de la violence, de l'usage excessif de la force par Israël et des actions des extrémistes palestiniens.

Nous continuons d'attacher une grande importance à la libération immédiate et inconditionnelle du soldat israélien et au respect par le Gouvernement de l'Autorité palestinienne des principes établis par le Quatuor. De la même façon, nous considérons qu'Israël doit libérer immédiatement et sans condition tous les fonctionnaires et tous les parlementaires palestiniens, mettre fin aux activités militaires à Gaza, et prendre d'urgence des mesures pour contribuer à améliorer la situation humanitaire dans ce territoire. Les mesures unilatérales prises par Israël en Cisjordanie doivent également cesser immédiatement, ainsi que toute autre pratique en violation du droit international.

Les crises parallèles au Liban et à Gaza démontrent une fois de plus qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Seules des solutions politiques négociées seront viables à long terme. L'Argentine continuera d'appuyer une solution juste aux problèmes du Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid et du principe « terre contre paix ».

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Gambari, Secrétaire général adjoint, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient.

La situation politique, économique et humanitaire qui règne dans cette région suscite de graves préoccupations. Aujourd'hui, plus que jamais, les efforts solidaires de la communauté internationale sont indispensables, afin d'empêcher l'escalade des tensions et de créer les conditions nécessaires au progrès du règlement politique dans la région.

Pendant plusieurs semaines, le Conseil de sécurité a recherché activement les moyens de sortir de la crise libano-israélienne. Le résultat de cette intense activité a été l'adoption unanime de la résolution 1701 (2006), qui, si elle est dûment mise en œuvre, aura, outre sa dimension libanaise, une grande importance pour apaiser les tensions dans toute la région du Moyen-Orient.

De manière générale, nous sommes satisfaits de la manière dont progresse la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). L'armée libanaise assume progressivement le contrôle du territoire au sud du pays, tandis que les contingents israéliens se retirent des secteurs qu'ils occupaient. Les tâches les plus importantes aujourd'hui sont les suivantes : il ne faut pas permettre de contretemps dans ce processus; il faut assurer le maintien de la cessation des hostilités et veiller à ce qu'elle se transforme en un cessez-le-feu durable; enfin, il faut empêcher toute tentative visant à compromettre ces accords durement obtenus.

Alors que nous travaillons à consolider l'évolution positive vers un règlement de la question libano-israélienne, nous ne devons pas perdre de vue ce qui se passe en ce qui concerne les relations palestino-israéliennes. La situation dans les territoires palestiniens demeure extrêmement instable. Israël n'a pas cessé ses actions de force dans les zones relevant de l'Autorité palestinienne, ce qui a pour résultat d'augmenter le nombre de victimes parmi la population civile. Un autre élément déstabilisateur est l'arrestation des dirigeants des organes autonomes de l'Autorité palestinienne et des membres de l'Assemblée législative, ce qui entraîne la paralysie des structures de gouvernement autonomes.

Ces événements, une fois de plus, confirment qu'il ne sera pas possible de régler pleinement le conflit israélo-arabe si l'on ne trouve pas une solution à sa cause profonde, à savoir le problème palestinien. Sans cela, le Conseil de sécurité devra continuer à la fois de traiter des conflits chroniques au Moyen-Orient et de réagir aux nouvelles difficultés qui apparaissent constamment dans la région. C'est pourquoi il est indispensable de renouer, le plus rapidement possible, le dialogue politique israélo-palestinien, qui doit rechercher une solution constructive à tous les problèmes qui se posent dans les relations entre les parties.

La Fédération de Russie, par ses contacts avec les parties au conflit, avec les membres du Quatuor de médiateurs internationaux, avec les pays de la région et avec la Ligue des États arabes, continue d'appuyer activement les efforts collectifs de la communauté internationale en vue d'obtenir des progrès durables sur la voie d'un règlement au Moyen-Orient dans toutes ses dimensions, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, du principe « terre contre paix », des

dispositions de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe de 2002.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé.

Onze jours se sont maintenant écoulés depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006). Nous pensons que cette résolution constitue un pas en avant important et que lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, elle jettera les bases d'une paix durable dans la région. Les États-Unis participent activement aux efforts déployés pour que cette possibilité devienne une réalité.

Les États-Unis prennent très au sérieux l'impératif d'appliquer pleinement la résolution 1701 (2006), à commencer par la prise de mesures immédiates en vue d'assurer une assistance humanitaire et financière à la population libanaise. Nous avons à cet égard annoncé une aide humanitaire de plus de 50 millions de dollars au Liban, dont plus de la moitié a déjà été distribuée. Comme le Président Bush l'a annoncé hier, nous allons faire passer cette aide humanitaire et à la reconstruction à plus de 230 millions de dollars dans les semaines qui viennent. Le Président a également indiqué sa volonté de travailler avec le Congrès à rendre plus largement disponibles les garanties de prêts et à aider à reconstruire l'infrastructure israélienne endommagée par les roquettes du Hezbollah.

En plus d'alléger le problème humanitaire au Sud-Liban, il est indispensable que nous agissions le plus rapidement possible pour assurer la paix en renforçant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et en la dotant de règles d'engagement fermes. Nous demandons instamment aux pays qui sont de potentiels contributeurs de contingents d'accélérer leur processus de prise de décision interne alors que nous nous efforçons de parvenir à notre but de déployer une force internationale élargie de 15 000 hommes. Les retards sur ce point ne servent personne, sauf ceux qui sont opposés à un Liban souverain, libre et démocratique, dont le territoire ne servirait plus à lancer contre Israël des attaques terroristes tuant des civils innocents.

Alors que nous planifions ce déploiement, nous devons être encouragés par le fait que, globalement, l'un des objectifs principaux de la résolution 1701 (2006) a été atteint, à savoir la cessation des hostilités. Nous sommes préoccupés, bien entendu, par les

informations selon lesquelles il y aurait des violences sporadiques, mais nous insistons sur le fait que la résolution 1701 (2006) garantit le droit d'Israël de se défendre et de protéger ses forces.

Israël a indiqué que l'opération menée le week-end dernier dans la vallée de la Bekaa visait à empêcher la livraison d'armes au Hezbollah en provenance de l'Iran et de la Syrie. Ces livraisons d'armes sont bien sûr interdites en vertu de l'embargo sur les armes décrété par la résolution 1701 (2006), sauf autorisation expresse du Gouvernement libanais. Tous les États doivent respecter strictement cet embargo, faute de quoi le risque de nouvelles hostilités se trouve considérablement accru. La responsabilité de respecter l'embargo sur les armes incombe en particulier à la Syrie et à l'Iran, sur lesquels est centrée l'attention du monde.

Cependant, la résolution 1701 (2006) ne concerne pas simplement une cessation des hostilités. Il y est souligné à juste titre non seulement que la violence doit cesser, mais aussi « qu'il faut remédier d'urgence aux causes qui ont donné naissance à la crise actuelle, notamment en obtenant la libération inconditionnelle des soldats israéliens enlevés ». Il est impossible – et même dangereux – de séparer les deux questions. Si la communauté internationale n'apporte qu'un remède cosmétique au problème, permettant ainsi au Hezbollah de se regrouper et de se réarmer, il se pourrait que les souffrances des populations libanaise et israélienne s'intensifient dans un avenir proche.

Nous devons garder à l'esprit que la responsabilité de ce conflit repose clairement sur le Hezbollah. Comme le Président Bush l'a dit sans détours la semaine dernière, c'est une attaque non provoquée du Hezbollah contre Israël qui a déclenché le conflit. Les terroristes du Hezbollah ont quotidiennement lancé des attaques à la roquette contre des civils israéliens. Ils ont utilisé des civils libanais comme boucliers humains, sacrifiant des innocents pour se protéger de la riposte israélienne.

Si nous voulons une paix durable dans la région, nous devons faire en sorte que le Hezbollah cesse d'être un État dans l'État. Pour cela, il nous faut régler le problème de l'appui offert au Hezbollah par Damas et Téhéran. Cet appui, qui s'exprime par un financement, un entraînement et des armes, ne fait pas que perpétuer la crise; il l'entretient. On ne peut plus ignorer la nécessité de tarir ces sources d'approvisionnement, comme le prévoit la résolution

1701 (2006). Les États-Unis exhortent une nouvelle fois l'Iran et la Syrie à respecter immédiatement cette résolution. Ils restent très préoccupés par l'attitude des deux pays dans cette crise, d'autant que leurs dirigeants respectifs ont récemment appelé à la destruction d'Israël.

Nous reconnaissons, comme le Président Bush l'a déclaré la semaine dernière, que le conflit au Liban s'inscrit dans une lutte plus générale qui oppose, dans la région, la liberté et la terreur. Nous sommes convaincus que l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) jettera les bases d'une paix durable et permettra d'atteindre les objectifs énoncés à l'origine dans la résolution 1559 (2004), à savoir un Gouvernement libanais souverain, démocratiquement élu et libre de toute influence extérieure.

Les États-Unis demeurent également très préoccupés par la crise actuelle entre Israël et les Palestiniens, conséquence de l'attaque perpétrée le 25 juin par le Hamas en Israël – au cours de laquelle deux soldats israéliens ont été tués alors que le caporal Gilad Shalit était enlevé. Les États-Unis sont tout à fait conscients des conséquences humanitaires de la crise actuelle, qui a été causée par le refus du Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas de gouverner de manière responsable. En effet, le gouvernement mené par le Hamas a pris la décision stratégique de rejeter la paix et de poursuivre sur la voie du terrorisme. Pour soulager les souffrances endurées par le peuple palestinien en raison des politiques intransigeantes menées par le Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas, nous avons porté l'aide humanitaire à plus de 270 millions de dollars, dont plus de 50 millions doivent servir à répondre à l'appel d'urgence lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour la Cisjordanie et Gaza. Nous avons également augmenté de manière considérable notre appui à la promotion de la démocratie et de la société civile et au développement du secteur privé.

Dans les jours qui viennent, nous attendons avec intérêt la poursuite de l'application de la résolution 1701 (2006), mais nous ne soulignerons jamais assez le besoin urgent d'agir au plus vite afin de respecter pleinement les obligations qui nous incombent en vertu de cette résolution. L'échec, dans ce cas, reviendrait à condamner les populations du Liban et d'Israël à davantage de violence et à une tragédie plus grande encore.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Secrétaire général adjoint de son exposé.

Au cours du mois dernier, la région du Moyen-Orient a connu deux conflits sanglants. Les peuples de Palestine, du Liban et d'Israël ont tous payé un lourd tribut. Nous sommes profondément touchés et gravement préoccupés par cette situation. Grâce aux efforts concertés de la communauté internationale, le Conseil de sécurité a adopté le 11 août la résolution 1701 (2006) sur cette question, demandant aux parties au conflit israélo-libanais de cesser totalement les hostilités.

La semaine dernière, le Liban et Israël ont pour l'essentiel respecté leurs engagements en matière de cessez-le-feu. Il faut y voir un succès des efforts diplomatiques qui ont été déployés. Nous espérons que les parties libanaise et israélienne honoreront toutes deux sérieusement leurs engagements, avec toute la bonne volonté possible, et qu'elles feront de leur mieux pour appliquer la résolution 1701 (2006).

L'adoption de la résolution 1701 (2006) ouvre un nouveau chapitre dans le règlement du conflit israélo-libanais. La consolidation de la situation pacifique actuelle dépend de la volonté politique et des efforts des parties concernées. Les prochaines semaines seront cruciales. Nous estimons que les grandes priorités de la communauté internationale relèvent des quatre domaines suivants.

Premièrement, il faut aider le Gouvernement libanais à exercer un contrôle effectif sur l'ensemble de son territoire. À cette fin, la capacité et le rôle des forces armées libanaises devrait être accrus de sorte que celles-ci puissent réellement endosser la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité au Liban.

Deuxièmement, il faut encore élargir la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les pays qui le peuvent devraient fournir au plus vite des contingents afin de permettre un déploiement rapide de cette force.

Troisièmement, il faut accroître l'aide humanitaire au Liban. Les parties au conflit devraient coopérer avec la communauté internationale, notamment pour garantir la sécurité dans le couloir humanitaire. Israël devrait également lever dès que possible les divers blocus imposés au Liban.

Quatrièmement, il faut aider le Liban dans ses efforts de relèvement et de reconstruction d'après-conflit. À l'heure actuelle, le pays n'est que dévastation et souffrance; tout doit y être reconstruit au plus vite. La communauté internationale doit tendre une main secourable pour aider le Liban à sortir des décombres de la guerre.

Tout en prêtant attention au conflit entre Israël et le Liban, nous ne devons pas oublier les souffrances du peuple palestinien. Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration continue de la situation humanitaire et économique dans le territoire palestinien occupé. Une fois de plus, nous demandons instamment à toutes les parties concernées de respecter strictement le droit international humanitaire, d'éviter d'atteindre des civils innocents et de faciliter les activités de secours humanitaires menées par la communauté internationale.

Israël et la Palestine doivent tous deux créer les conditions propices à un règlement politique. La partie israélienne doit libérer au plus vite les représentants démocratiquement élus du Gouvernement palestinien, tandis que la partie palestinienne doit prendre des mesures en vue de parvenir à la libération rapide des soldats israéliens enlevés.

La question de Palestine a toujours été au cœur de la question du Moyen-Orient. Sans un règlement acceptable qui tiendrait compte des droits et intérêts légitimes du peuple palestinien, on ne pourra pas apaiser durablement les tensions au Moyen-Orient, ni parvenir à une paix véritable. Nous espérons qu'avec les efforts conjoints d'Israël et des pays arabes, fondés sur les résolutions pertinentes de l'ONU et le principe de l'échange de terres contre la paix, le processus de paix au Moyen-Orient pourra être relancé, et qu'une paix juste et durable sera prochainement rétablie dans la région.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de sa présentation ainsi que le Secrétaire général de son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) (S/2006/670).

Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui sera faite prochainement par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Concernant le Liban, les objectifs de la résolution 1701 (2006) sont clairs : obtenir une cessation totale des hostilités, permettre de toute urgence l'accès aux

secours humanitaires et enclencher un processus conduisant à un cessez-le-feu permanent et à une paix durable.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès obtenus jusqu'ici vers la réalisation de ces objectifs. La cessation des hostilités est dans l'ensemble respectée. Le Secrétaire général indique que cela a permis une augmentation significative de la fréquence et du volume de l'aide humanitaire au Liban. Nous tenons à souligner notre appui total aux efforts qu'il déploie afin d'obtenir l'accord politique requis pour trouver une solution sur le long terme, notamment l'envoi de Terje Roed-Larsen et Vijay Nambiar, qui se trouvent actuellement dans la région.

Les progrès accomplis dans la planification d'une Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) élargie sont encourageants. Désormais, la priorité est de donner à la FINUL les ressources qui lui permettront de s'acquitter de ses nouvelles tâches et de veiller à ce que les offres nombreuses et bienvenues de contribution se traduisent par le déploiement de contingents sur le terrain, comme on a commencé à le voir. Pour sa part, le Royaume-Uni a déjà fait une offre ferme de forces aériennes et navales, qu'il est prêt à déployer rapidement si le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) accepte son offre.

Mais de récents événements ont mis en lumière la fragilité de la cessation des hostilités. Ils ont également montré que les deux parties, ainsi que d'autres acteurs dans la région, devaient impérativement s'abstenir de tout acte susceptible de la compromettre. Il apparaît par ailleurs que d'immenses obstacles entravent l'action humanitaire, surtout pour ce qui est de garantir l'accès à l'ensemble des parties du Liban touchées par le conflit. À cet égard, nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que soient levés dans les plus brefs délais les blocus maritime et aérien du Liban.

Nul ne doit sous-estimer les difficultés d'obtenir un accord politique dès lors que les vues des parties sont si divergentes. Voilà pourquoi il sera important de trouver des arrangements qui facilitent les contacts directs entre les deux gouvernements.

Quoi qu'il en soit, les progrès signalés par le Secrétaire général portent à un optimisme prudent. Ils nous rappellent également que nous avons bien fait de travailler sur une résolution qui ait des chances réelles d'avoir des effets immédiats sur le terrain, qui aille au-delà du court terme et offre la perspective d'une

solution durable. À la base de cette solution durable et de la résolution 1701 (2006) réside la nécessité de poursuivre un objectif double : la souveraineté du Liban et la sécurité d'Israël. Il nous faut atteindre ces deux objectifs si nous voulons une paix durable. Voilà pourquoi le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution qui ouvre la voie au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le Sud-Liban sur la base de l'extension du contrôle du Gouvernement libanais à l'ensemble de son territoire et, en particulier, à travers l'application des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006).

Pour y parvenir, nous comptons avant tout sur le respect, par toutes les parties, des termes des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). Toutefois, nous attendons aussi des autres acteurs influents qu'ils s'acquittent de leur rôle. Je veux parler de la Syrie et de l'Iran. L'une des dispositions clefs de la résolution 1701 (2006) est l'obligation de mettre fin à toutes les fournitures d'armes au Liban, sauf celles destinées à son gouvernement souverain. La bonne mise en œuvre des dispositions de la résolution 1701 (2006) dépendra donc de l'attitude de la Syrie et de l'Iran, ainsi que d'autres acteurs de la région.

Par ailleurs, nous avons appris aujourd'hui que la crise perdurait à Gaza. Il était inévitable qu'au cours du mois écoulé, le Conseil et la communauté internationale soient accaparés par le Liban. Le compte rendu d'aujourd'hui nous rappelle toutefois que les souffrances endurées par ceux pris dans le conflit n'ont pas diminué du simple fait que nous avons, en toute logique, tourné notre attention ailleurs. Nous restons vivement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire à Gaza. Le Royaume-Uni vient d'annoncer une contribution de 3 millions de livres sterling au mécanisme international temporaire.

Mais, plus généralement, il est d'une importance vitale que toutes les parties prennent des mesures en vue de désamorcer ce conflit et d'ouvrir la voie à une reprise des négociations. Plus précisément, nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle du caporal Shalit ainsi que la cessation des tirs de roquette sur Israël. Nous insistons, d'autre part, sur le fait qu'Israël doit agir dans le respect du droit international et protéger les civils. Les membres de la législature palestinienne détenus en Israël doivent être soit remis en liberté, soit mis en accusation, et ce dans le respect de la procédure régulière. Très préoccupés par l'enlèvement des journalistes néo-zélandais et

américain, nous exigeons leur libération immédiate et inconditionnelle.

L'exposé du Secrétaire général adjoint Gambari vient également nous rappeler que seul un règlement global et durable au Moyen-Orient permettra d'aboutir à une véritable paix régionale et, effectivement, à l'exercice de la souveraineté du Liban et à la sécurité d'Israël. Il n'y a pas de solution militaire à ces problèmes; la négociation est la seule option viable pour offrir la paix et la prospérité aux peuples du Moyen-Orient. Le Moyen-Orient reste au sommet des priorités de la politique étrangère du Royaume-Uni. Notre Premier Ministre est résolu à faire le maximum pour relancer le processus et compte d'ailleurs se rendre prochainement dans la région.

Nos priorités pour le moyen terme seront bien sûr le Liban et Gaza. Cela dit, ces questions ne pourront être définitivement résolues indépendamment des problèmes généraux de la région. Il ne faut pas pour autant que toute avancée dans ces deux domaines soit tributaire de l'objectif global. Il est donc vital que nous agissions en parallèle pour régler au plus vite les questions spécifiques et, d'une manière générale, relancer le processus de paix au Moyen-Orient tout en créant les conditions propices à une reprise immédiate des négociations sur la base de la Feuille de route du Quatuor.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé détaillé.

Le Danemark s'associe à la déclaration que fera d'ici peu la Finlande au nom de l'Union européenne.

Le Danemark note avec satisfaction que la cessation des hostilités entre Israël et le Hezbollah semble dans l'ensemble respectée, que les Forces de défense israéliennes ont entrepris leur retrait et que des échanges ont lieu entre les Forces de défense israéliennes et les forces armées libanaises pour fixer le calendrier du retrait du reste des troupes.

La situation demeure toutefois extrêmement fragile, comme en témoigne l'incident survenu le week-end dernier. Le Danemark prie instamment toutes les parties de faire preuve d'une retenue maximale et de s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le cessez-le-feu actuel.

Il faut de toute urgence renforcer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et lui fournir les moyens de s'acquitter pleinement du

mandat fixé dans la résolution 1701 (2006), notamment en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armes. Comme nous l'avons déjà signalé, le Danemark est, pour sa part, prêt – sous réserve de l'aval parlementaire – à renforcer la composante maritime de la FINUL élargie. À présent que les questions relatives aux règles d'engagement et au déroulement des opérations semblent réglées, l'on peut espérer que d'autres États Membres seront en mesure d'annoncer des contributions précises.

Il importe également d'épauler le Gouvernement libanais en l'aidant à renforcer ses capacités et en lui fournissant le matériel nécessaire pour qu'il puisse exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire et, surtout, sécuriser ses frontières et empêcher toute fourniture d'armes illicite.

Le Danemark salue la promptitude et la diligence avec lesquelles le Secrétaire général a abordé l'application de la résolution 1701 (2006). Il se félicite particulièrement de sa décision opportune de dépêcher dans la région ses Envoyés spéciaux, M. Terje Roed-Larsen et M. Nambiar, afin de faciliter les négociations sur les conditions politiques d'un cessez-le-feu durable qui exigerait, entre autres choses, le démantèlement et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises, tel qu'énoncé dans les résolutions 1680 (2006) et 1701 (2006). Nous attendons avec impatience de recevoir leurs propositions sur la manière d'appliquer les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), s'agissant notamment de régler les différends territoriaux, concernant par exemple les fermes de Chebaa. Il est également urgent de trouver une solution à la question des soldats israéliens enlevés et des prisonniers libanais détenus en Israël.

Tous les États Membres doivent appuyer activement à travers leurs propres conduites les efforts déployés par le Secrétaire général et par ses envoyés. Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères du Danemark au Conseil de sécurité le 11 août (voir S/PV.5511), le Danemark s'engage à appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général en ce sens et il est prêt à apporter son aide chaque fois que cela sera possible.

Malgré le cessez-le-feu, la situation humanitaire au Liban reste inquiétante. Il est de la plus haute importance que le Gouvernement libanais reçoive de l'aide. Le Gouvernement libanais a besoin d'urgence des capacités qui lui permettent de jouer un rôle de chef de file pour les efforts d'aide humanitaire

et de reconstruction. Le Gouvernement danois a déjà décaissé 4 millions de dollars d'aide par le biais des organismes bilatéraux et multilatéraux. Des experts danois ont été détachés auprès des organismes de l'Organisation des Nations Unies et une équipe danoise fait partie de l'effort général de nettoyage de l'énorme nappe de pétrole qui s'est répandue le long de la côte libanaise.

Nous attendons avec intérêt la conférence des donateurs qui doit se tenir à Stockholm la semaine prochaine où nous espérons que les institutions de l'Organisation des Nations Unies seront en mesure de présenter des plans révisés. Des sommes importantes ont déjà été promises. Il est important qu'à la fois les donateurs et les institutions fassent preuve de souplesse afin que les nouveaux efforts déployés puissent être axés sur les besoins réels sur le terrain.

Outre le Liban, le Danemark est particulièrement préoccupé par la situation entre Israël et les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza. Des hostilités se poursuivent toujours, la situation humanitaire est profondément préoccupante et l'économie s'est presque complètement effondrée. De plus, la situation politique continue de se détériorer. Je pense qu'il est évident que les conséquences négatives à long terme pour les territoires, ainsi que pour le Moyen-Orient dans son ensemble, pourraient être beaucoup plus graves si nous ne trouvons pas une solution à tous les aspects de cette crise dans les plus brefs délais.

Nous appelons à une libération immédiate et sans condition du caporal Gilad Shalit des Forces de défense israéliennes et nous exhortons les dirigeants palestiniens à déployer à cet égard tous les efforts nécessaires et à mettre fin aux tirs de roquette contre Israël.

Nous sommes également préoccupés par la détention des membres élus du Gouvernement et du Parlement palestiniens. Ce problème devrait être réglé sans délai. Nous appelons Israël à faire preuve de retenue. Israël doit veiller à ce que sa riposte soit proportionnelle et mesurée et à l'administrer en respectant pleinement l'obligation faite aux États de protéger les civils et l'infrastructure civile en temps de guerre.

Que ce soit au Liban ou dans les territoires palestiniens, toutes les parties doivent tout mettre en œuvre pour éviter d'aggraver la situation. Les parties doivent être prêtes à faire des concessions et à agir

avec responsabilité en respectant le sens de la proportion. Toute violence supplémentaire ne fera que promouvoir le programme des extrémistes. Ce n'est qu'en reprenant la voie des négociations pacifiques que nous pourrons espérer parvenir à une solution politique globale au conflit arabo-israélien, qui a déjà causé tant de souffrances et produit tant de haine dans la région.

M. Duclos (France) : Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention que prononcera tout à l'heure l'Ambassadeur de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je salue l'exposé de M. Ibrahim Gambari, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2006/670). La France se félicite de l'action déterminée du Secrétaire général et de l'ensemble des services du Secrétariat pour favoriser la pleine mise en œuvre de cette résolution.

S'agissant de la situation au Liban, la France est heureuse de constater les premiers effets positifs de la résolution 1701 (2006). La cessation des hostilités est entrée hier dans sa deuxième semaine. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport, les deux parties ont respecté dans l'ensemble l'échéance convenue de lundi dernier pour l'arrêt des combats. L'opération militaire israélienne dans la vallée de la Bekaa, samedi, a suscité notre préoccupation. La France appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter, chacune, les obligations qui leur incombent aux termes de la résolution 1701 (2006). Elle leur demande de poursuivre et d'achever dans les meilleurs délais le processus parallèle de déploiement de l'armée libanaise et de retrait de l'armée israélienne. L'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud est en effet une décision historique, qu'il convient de saluer et d'accompagner.

Dans l'immédiat, la communauté internationale doit œuvrer à la réalisation de plusieurs objectifs : la libération inconditionnelle des prisonniers israéliens, le règlement de la question sensible des détenus libanais en Israël, le retour sans délai des personnes déplacées dans leurs foyers et l'accès des populations civiles à l'aide humanitaire, la levée du blocus contre le Liban, le respect par tous de l'embargo sur les armes illégales, le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui doit être diversifiée et robuste pour lui permettre d'accomplir ses missions en sécurité.

La France ne ménage pas ses efforts et ses contacts avec l'ensemble des parties concernées pour œuvrer, sur la base de la résolution 1701 (2006), à une solution à long terme de la crise, en vue de renforcer la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que la sécurité d'Israël.

En ce qui concerne les territoires palestiniens, la France demeure extrêmement préoccupée par la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. L'attention de la communauté internationale s'est focalisée, depuis la mi-juillet, sur la crise libanaise. Pour autant la France estime que la communauté internationale doit de nouveau s'impliquer dans le règlement du conflit israélo-palestinien, car celui-ci demeure une source majeure d'instabilité et de frustrations dans la région.

Bien entendu, l'action de la communauté internationale ne saurait se substituer à l'action résolue des parties elles-mêmes. Celles-ci doivent respecter leurs obligations. Il revient à l'Autorité palestinienne de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les tirs de roquettes et les actes de violences à l'encontre d'Israël et de ses citoyens, et pour favoriser la libération du soldat israélien kidnappé. L'Autorité palestinienne doit aussi lutter, plus que jamais, avec la plus grande détermination contre le terrorisme. Nous attendons du Gouvernement dirigé par le Hamas qu'il adhère enfin aux trois principes posés par le Quatuor : renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël, et acceptation des accords passés. Nous renouvelons notre soutien au Président Abbas, ainsi qu'à ses efforts en vue de renforcer le consensus national palestinien autour des objectifs qu'il défend depuis son élection à la présidence de l'Autorité palestinienne.

Israël doit, pour sa part, cesser ses opérations militaires disproportionnées contre des villes et contre des camps de réfugiés palestiniens. Ces opérations se sont traduites au cours des dernières semaines par un bilan humain très lourd, notamment parmi les civils, et par des dommages considérables infligés aux infrastructures de base, aux équipements vitaux et aux institutions de l'Autorité palestinienne. D'une manière générale, il importe qu'Israël s'abstienne de toute mesure susceptible d'affaiblir l'Autorité palestinienne en tant qu'institution et futur partenaire de négociation. Les arrestations récentes du Président et du Secrétaire général du Parlement, ainsi que du Vice-Premier Ministre palestinien, sont, de ce point de vue, contre-

productives. Nous appelons de nouveau Israël à libérer les membres du Gouvernement et du Conseil législatif, et les autres responsables politiques palestiniens qu'il détient en prison.

À ce moment crucial pour le Moyen-Orient, il est vital que la communauté internationale travaille avec détermination à une relance du processus de paix. Une telle relance passe par une actualisation de la Feuille de route, en liaison avec les parties régionales concernées. L'objectif doit être de redonner corps à une solution politique négociée conduisant à la création d'un État palestinien viable et souverain, qui coexiste dans la paix et la sécurité avec Israël. La France demeure vivement préoccupée, à cet égard, par la poursuite de la colonisation et la construction de la barrière de séparation à l'intérieur du Territoire palestinien occupé. L'une et l'autre action compromettent la viabilité géographique, économique et politique du futur État de Palestine.

Pour terminer, je souhaite rappeler ce qui devrait être une évidence pour tous : il n'y a pas de solution militaire aux conflits du Moyen-Orient. Les conflits meurtriers auxquels nous venons d'assister au Liban et à Gaza ne conduisent qu'à davantage de destruction, davantage de haine, davantage de radicalisme. Seuls le dialogue et la négociation sont en mesure d'apporter aux peuples de la région des réponses à leurs aspirations légitimes à la paix, la prospérité et la sécurité.

Sur ces deux crises dont le règlement durable est essentiel pour l'avenir de la région, des efforts diplomatiques sont aujourd'hui engagés, par le Secrétaire général et par un certain nombre de pays susceptibles de favoriser une solution. La France continuera d'œuvrer inlassablement en faveur d'un règlement global, juste, durable, fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, ainsi que sur l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais signaler que l'Ambassadeur Duclos intervient pour la dernière fois au Conseil de sécurité en sa qualité de représentant permanent adjoint de la France. D'après ce que je comprends, il part occuper de nouvelles fonctions de haut niveau. Au nom du Conseil, j'aimerais lui exprimer notre reconnaissance pour sa collaboration et pour la contribution positive qu'il a apportée aux travaux du Conseil. Je suis convaincu qu'il saura mettre à profit les connaissances et

l'expérience acquises au cours de son travail ici dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités. Tous nos vœux de succès l'accompagnent.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Comme mes collègues, j'aimerais remercier le Secrétaire général adjoint M. Gambari de son exposé.

Au cours du dernier mois, nous avons une fois encore été témoins de changements de grande ampleur et profondément inquiétants au Moyen-Orient. Il est urgent de créer les conditions d'une cessation durable de la violence et de poser les bases d'un règlement définitif des problèmes dans cette région.

En ce qui concerne la situation au Liban et en Israël, le Conseil de sécurité a, par l'adoption de la résolution 1701 (2006), obtenu une cessation des hostilités et créé le cadre politique nécessaire pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et trouver une solution à long terme aux problèmes. D'une façon générale, les parties concernées ont à cet égard respecté les dispositions de la résolution. Il y a aussi eu des pas encourageants vers l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais sur l'ensemble de son territoire, en cette première semaine qui suit l'adoption de la résolution. Ceux-ci comprennent le retrait de l'armée israélienne de certaines des positions qu'elle occupait à l'intérieur du territoire libanais et le début du déploiement des forces armées libanaises. Toutefois, la situation reste extrêmement précaire, comme cela a été démontré par l'opération militaire israélienne menée dans l'est du Liban, le samedi 19 août.

Le Japon continue de demander aux deux parties d'exercer un maximum de retenue et de faire tout leur possible pour que la cessation des hostilités tienne et qu'elle se transforme en un cessez-le-feu durable. Nous appuyons les propositions et observations en ce sens qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/2006/670). Nous attachons une importance particulière à trois d'entre elles.

Premièrement, pour assurer un déploiement rapide de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban renforcée, le Japon espère vivement que les États Membres en mesure de le faire apporteront immédiatement des contributions. Deuxièmement, en ce qui concerne les activités humanitaires et de reconstruction qui sont nécessaires pour stabiliser la situation, nous apprécions vivement le dévouement et la détermination qu'ont manifesté dans des circonstances difficiles les organisations concernées, à la fois celles appartenant au système des Nations Unies

et les organisations extérieures. Le Japon étudie pour sa part les moyens d'apporter une assistance au Liban, de façon à contribuer au mieux de ses capacités à promouvoir la stabilité dans ce pays et dans l'ensemble de la région.

Troisièmement, sur le thème du processus politique, le Japon appelle instamment les Gouvernements libanais et israélien à parvenir à un accord, comme le stipule la résolution. Nous demandons aussi au Secrétariat de puiser dans sa sagesse collective pour présenter un plan de mise en œuvre réaliste dans le prochain rapport du Secrétaire général prévu pour septembre. Nous nous attendons à ce que la délégation des Nations Unies, qui comprend M. Nambiar et M. Roed-Larsen, entre autres, joue un rôle important en ce sens.

Le Japon est profondément préoccupé par la détérioration continue des conditions en Palestine – sachant que cette question est le problème central du Moyen-Orient – particulièrement depuis l'enlèvement de soldats israéliens il y a environ deux mois. Le Japon demande à Israël d'exercer un maximum de retenue et de s'efforcer d'éviter de faire des victimes parmi des civils innocents et d'endommager des infrastructures civiles.

Nous demandons aussi instamment qu'un certain nombre de mesures soient prises de façon absolument prioritaire. Premièrement, les soldats israéliens détenus à Gaza et au Liban doivent être rendus sains et saufs. Deuxièmement, les attaques terroristes contre Israël doivent cesser. Troisièmement, Israël doit cesser ses opérations militaires et ses forces doivent se retirer de Gaza sans tarder. Quatrièmement, les ministres et parlementaires palestiniens arrêtés doivent être libérés.

Le Japon espère vivement que l'on pourra régler rapidement ces questions hautement prioritaires après la reprise de la coopération en vue de l'engagement sécuritaire et culturel, à la fois parmi les Palestiniens et avec Israël. À cette fin, il est plus que jamais nécessaire que le Gouvernement de l'Autorité palestinienne, dirigé par le Hamas, s'engage dans le processus de paix en ayant recours à des moyens pacifiques et en se fondant sur les obligations et les accords internationaux existants.

En outre, il est d'une importance vitale que les dirigeants de la région et la communauté internationale continuent de déployer activement des efforts diplomatiques. Le Japon, quant à lui, a fait part à de nombreuses occasions aux deux parties de sa ferme

conviction qu'il n'y a pas d'autre solution que de travailler ensemble à la coexistence et à la prospérité mutuelle. C'est pourquoi nous avons demandé à Israël de faire preuve de la plus grande retenue et au Président Abbas d'assurer la direction nécessaire pour que ces objectifs puissent être atteints.

Le Japon est également très préoccupé par le nombre très élevé de civils innocents qui ont perdu la vie en Palestine et en Israël et par l'extrême dégradation de la situation humanitaire des Palestiniens. Nous pensons qu'il est essentiel que la communauté internationale, y compris Israël, continue de fournir une aide humanitaire. Je voudrais signaler que le Premier Ministre Koizumi, lors de sa visite dans la région en juillet, a manifesté son appui au Président Abbas et a annoncé sa décision de donner un montant total de 25 millions de dollars pour aider le peuple palestinien.

Pour terminer, le Japon continuera de participer activement aux débats au sein du Conseil de sécurité, tout en poursuivant ses propres efforts diplomatiques en coopération avec tous les pays concernés de la région, le but étant de désamorcer la crise et de rétablir le calme et la stabilité dans la région.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout comme d'autres orateurs, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, de l'exposé complet qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Étant donné que la Grèce s'associe pleinement à la déclaration que fera plus tard la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne, je serai bref.

Au cours des deux derniers mois environ, nous avons tous été les témoins d'une incroyable tragédie au Moyen-Orient, tragédie qui a de graves répercussions non seulement pour le Liban, mais aussi pour la région tout entière. Avec l'adoption de la résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité a pris une mesure audacieuse et ambitieuse non seulement pour assurer une cessation complète des hostilités entre les parties belligérantes, mais aussi pour mettre en place, en même temps, un cadre solide permettant la mise en œuvre d'une solution politique. Cette solution constituerait le fondement d'un cessez-le-feu durable et, à terme, d'une solution viable aux problèmes qui sont à l'origine du conflit actuel au Liban.

Dans ce contexte et en raison de la complexité des nombreuses questions en jeu, il est compréhensible que les négociations au sein du Conseil aient pris plus

de temps que ce que nombre d'entre nous auraient préféré. Néanmoins, cette crise a obligé tous les membres du Conseil et la communauté internationale dans son ensemble à revoir et à réexaminer dans le détail les dynamiques en jeu dans cette région perturbée.

Lors de l'adoption de la résolution 1701 (2006), plusieurs représentants, notamment le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, ont souligné la nécessité de revitaliser et de relancer véritablement le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier les éléments relatifs à la question de Palestine. Comme on dit en Grèce, on ne peut pas se cacher derrière ses doigts, ce qui signifie que l'on ne peut pas sans cesse ignorer et éviter les réalités et la vérité. La question palestinienne se trouve au cœur des événements qui se déroulent dans la région. Nous devons tous jouer notre rôle.

La communauté internationale ne doit pas perdre de vue le sort tragique du peuple palestinien et son aspiration légitime à fonder un État. Sans une solution juste et viable à la question palestinienne, la paix au Moyen-Orient continuera de nous échapper. La situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés est terrible et est un motif de vive préoccupation. Nous partageons pleinement les préoccupations du Secrétaire général face aux centaines de civils, y compris des enfants, tués et blessés à Gaza par les forces israéliennes. De même, l'arrestation arbitraire de nombreux Palestiniens de haut rang suscite une préoccupation particulière, étant donné que cela fragilise encore les institutions palestiniennes, qui doivent pourtant être préservées si l'on veut qu'une solution au conflit israélo-palestinien prévoyant deux États soit mise en œuvre.

Pour la région dans son ensemble, les effets à long terme de la crise qui sévit au Liban dépendront dans une large mesure de la façon dont tous les acteurs de la région et la communauté internationale réagiront à cette crise, des décisions qu'ils prendront pour y faire face et pour essayer de régler l'ensemble du problème du Moyen-Orient dans tous ses aspects, et des moyens mis en œuvre pour promouvoir la recherche de solutions à long terme. En effet, la crise actuelle peut se transformer en une occasion à saisir – une occasion pour toutes les parties intéressées de se rendre compte que des causes ne sauraient être défendues ni aboutir par la violence et, en même temps, que la sécurité ne saurait être garantie uniquement par des moyens militaires.

Les principes qui devraient constituer la base d'une paix durable et globale dans la région sont bien connus. Ils comprennent toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973); le mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de la terre contre la paix; et l'Initiative de paix arabe.

Dans une autre mesure audacieuse et ambitieuse, le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 1515 (2003), a entériné la Feuille de route du Quatuor, fondée sur des résultats et visant une solution permanente qui prévoit deux États au conflit israélo-palestinien; parallèlement, le Conseil a demandé aux parties de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route, en vue de réaliser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous réaffirmons cet appel ici aujourd'hui. En même temps, nous demandons à la communauté internationale, notamment au Quatuor, de rester activement engagée et de faire preuve de dévouement pour aider les parties à réaliser cette vision partagée. En outre, nous encourageons les pays de la région à promouvoir des moyens de faciliter la reprise d'un dialogue entre toutes les parties et à s'engager de façon constructive avec les partenaires internationaux à cette fin.

La Grèce restera attachée à l'objectif de la réalisation d'une paix globale et durable au Moyen-Orient. Nous devons redynamiser dès que possible le processus de paix. Si nous voulons que la paix l'emporte, nous devons nous tourner vers l'avenir sans émettre de récriminations, sans prendre de mesures arbitraires, qui ne font que nous ramener en arrière et perdre l'espoir.

M^{me} Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions, nous aussi, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Gambari, de sa présentation sur la situation en Palestine. Nos remerciements vont également au Secrétaire général pour son rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2006/670).

Nous nous félicitons que le Liban ait fait traverser le fleuve Litani par ses troupes, vers le sud, et qu'Israël ait commencé le retrait progressif de ses forces. Nous pensons que le déploiement rapide d'une Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) renforcée contribuera à accélérer le retrait israélien. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'annonce faite par

le Ministre de la défense du Liban en vue de dissuader le lancement de roquettes contre Israël. Nous nous associons au Secrétaire général, qui a mis en garde contre de telles actions et qui a demandé instamment aux parties de faire preuve de responsabilité dans l'application de la résolution 1701 (2006), en particulier de respecter au maximum l'embargo sur les armes.

Nous notons que le Hezbollah a appuyé la résolution et a cessé les hostilités. Malgré les incidents malheureux du week-end dernier, nous espérons que l'accord de cessez-le-feu se traduira par le rétablissement de la paix sur le terrain. Il est donc impératif de veiller à ce que le cessez-le-feu soit maintenu et que son respect soit vérifié. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission de haut niveau pour s'entretenir avec les parties concernées, afin d'assurer la parfaite mise en œuvre de la résolution. Nous attendons avec intérêt le rapport que cette équipe remettra après l'achèvement de sa mission.

Nous sommes encouragés par les réactions positives des pays prêts à contribuer à une FINUL renforcée, en fournissant à la fois des contingents et du matériel pour que cette force soit plus robuste et qu'elle ait un caractère multilatéral. En effet, une fois que les quelques questions délicates qui demeurent auront été réglées à propos du plan général des opérations et des règles d'engagement, ainsi que du mandat spécifique de la nouvelle Force, nous comptons sur son déploiement rapide au Sud-Liban. La Tanzanie continuera d'accorder son plein appui à tous les efforts déployés en vue d'établir un cessez-le-feu durable.

Dans le domaine humanitaire, nous nous félicitons de l'action rapide engagée pour fournir une assistance le plus rapidement possible à ceux qui sont dans le besoin. Afin d'accélérer les opérations humanitaires et à titre d'urgence, le blocus aérien et maritime contre le Liban doit être levé de manière que les articles dont il y a le plus besoin, en particulier le carburant, soient rapidement disponibles. Nous lançons un appel à tous ceux qui aident les rapatriés pour qu'ils intensifient encore leurs efforts afin d'empêcher de nouvelles souffrances humaines. Nous avons noté avec satisfaction que leur sécurité est prise en compte, notamment en ce qui concerne le problème des engins non explosés et des mines terrestres.

Pour ce qui est de la question de la Palestine, nous sommes très préoccupés par la détérioration de la

situation humanitaire et par les souffrances continues du peuple palestinien, ainsi que l'a décrit le Secrétaire général adjoint. Des mesures constructives doivent être adoptées pour régler le problème de l'instabilité à Gaza. Plusieurs résolutions de l'ONU, ainsi que d'autres accords, représentent la base d'une solution juste et viable du conflit du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. En tant que stratégie à long terme, ces résolutions devraient être reconsidérées et mises en œuvre, y compris celles prévoyant le retrait d'Israël de tous les territoires occupés. La reprise des négociations, basées sur la Feuille de route du Quatuor, est un élément clef à cet égard.

À court terme et dans l'immédiat, le Hamas et le Hezbollah doivent libérer les soldats israéliens capturés. Israël, de son côté, doit relâcher les prisonniers libanais et palestiniens qui se trouvent dans ses prisons. Israël a besoin de partenaires plutôt que d'adversaires pour résoudre le conflit au Moyen-Orient. Aussi lente et sinueuse que soit la route, la diplomatie est, en fin de compte un choix plus sage et moins coûteux que la guerre. L'affrontement entre Israël et le Hezbollah, qui a duré un mois et a entraîné d'immenses destructions et d'énormes pertes en vies humaines, l'a incontestablement prouvé.

M. Pereyra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie M. Gambari, Secrétaire général adjoint, de son exposé très utile. Le Pérou se félicite de ce que la résolution 1701 (2006), adoptée il y a 10 jours par le Conseil de sécurité, ait été acceptée par les Gouvernements israélien et libanais. Nous sommes convaincus que la cessation des hostilités marquera le début de la fin de la violence qui a fait tant de morts et tant de destructions.

Les violations de la cessation des hostilités, telles que celles qui sont mentionnées dans le rapport présenté par le Secrétaire général (S/2006/670), ou celle commise par les forces israéliennes au cours de la nuit du vendredi 18 août, démontrent l'extrême fragilité de la situation et le risque d'une crise nouvelle. Nous réaffirmons à cet égard l'appel ferme que nous avons lancé aux parties pour qu'elles appliquent et respectent effectivement la cessation des hostilités.

Un aspect fondamental de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) est le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ce renforcement doit intervenir dans les plus brefs délais, afin que la Force puisse se déployer et mener à bien le

mandat qui lui a été confié, conjointement avec l'armée libanaise. À ce sujet, ma délégation tient à souligner l'importance du travail accompli par le Secrétariat, et notamment par le Département des opérations de maintien de la paix, pour promouvoir le renforcement de la FINUL le plus rapidement possible. Nous espérons que le déploiement de la Force s'effectuera en respectant les trois étapes prévues.

Sans minimiser ces efforts, la situation actuelle a permis de constater, une fois de plus, combien il importe que l'ONU dispose de forces de réserve. À maintes reprises, le Pérou a exprimé son appui à l'idée de mettre à la disposition de l'Organisation la capacité de réaction nécessaire, grâce à des forces qui seraient mises à sa disposition sur une base volontaire par les États qui partagent cet objectif, et ce sans condition et avec un mandat préétabli. Autrement dit, l'ONU devrait pouvoir disposer d'unités militaires bien préparées et pouvant être déployées dans l'immédiat.

Il est tout aussi important que les principes et les éléments d'une solution définitive contenus dans la résolution 1701 (2006) puissent être examinés dans les plus brefs délais par les Gouvernements israélien et libanais. À ce propos, nous nous félicitons de constater que les Envoyés spéciaux du Secrétaire général, M. Vijay Nambiar et M. Terje Roed-Larsen, se trouvent dans la région et ont déjà pris des contacts au plus haut niveau. Nous espérons recevoir leurs impressions lorsqu'ils seront rentrés à New York et nous attendons également avec intérêt les propositions que présentera le Secrétaire général pour appliquer les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment concernant le désarmement du Hezbollah et des forces irrégulières qui ne reconnaissent pas l'autorité de l'État libanais, ainsi que concernant le tracé des frontières internationales du Liban, en particulier la zone des fermes de Chebaa.

La situation humanitaire continue d'exiger une grande attention. Nous voudrions mettre en relief les efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et par les autres organisations et organismes qui continuent de tout mettre en œuvre pour que l'assistance parvienne le plus rapidement possible à tous ceux qui en ont besoin. La stratégie mise en œuvre pour accomplir ce travail, ainsi que les priorités fondamentales auxquelles ils répondent dans ces circonstances, méritent notre reconnaissance et doivent être appuyées de façon résolue.

Sur ce point, nous tenons à rappeler les propos de M^{me} Margareta Wahlström, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, à savoir que surmonter la crise humanitaire dépend non seulement de l'assistance, mais aussi et surtout de la reprise de l'activité économique et productive interrompue au Liban. Cet aspect doit toujours être pris en compte dans les efforts de reconstruction.

Pour terminer, concernant la situation en Palestine, le Pérou déplore une fois de plus les actes de violence, les enlèvements et les pertes en vies humaines, ainsi que la situation critique dans laquelle vit la population palestinienne. Dans ce contexte, il convient de rappeler que le Gouvernement de l'Autorité palestinienne n'a pas encore respecté les conditions imposées par le Quatuor. Une solution négociée permettant la coexistence pacifique de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, continuera de nous échapper si l'une des parties ne reconnaît pas le droit de l'autre à l'existence.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé.

Avant toute chose, nous voudrions nous associer à la déclaration de l'Union européenne, qui sera prononcée dans quelques instants par le représentant de la Finlande.

La Slovaquie a suivi avec une vive préoccupation l'évolution récente et l'aggravation des hostilités entre Israël et le Hezbollah, qui ont entraîné d'immenses souffrances pour les populations innocentes d'Israël et du Liban. Nous avons souligné à plusieurs reprises que la crise ne pouvait être résolue que par des voies diplomatiques et politiques. Nous nous félicitons donc de la cessation des hostilités et de la violence, ainsi que du retour à la diplomatie et à la politique pour trouver une solution à la crise, même si la situation demeure très précaire, comme l'ont montré les incidents violents de la semaine passée. À cet égard, nous voudrions souligner que toute violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité ne fait qu'aggraver l'instabilité de la situation. Nous demandons donc instamment à toutes les parties de respecter la résolution, de faire preuve de la plus grande retenue possible et d'éviter toute action qui pourrait être mal interprétée.

Il est également important que toutes les parties concernées agissent en toute bonne foi, dans l'esprit de la résolution 1701 (2006), permettant ainsi à la communauté internationale de contribuer au déploiement rapide et au renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour trouver une solution à long terme à cette crise. Nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général face à l'escalade récente de la violence dans cette crise, qui pourrait avoir des conséquences terribles non seulement pour les pays concernés, mais aussi pour la sécurité régionale et internationale.

Nous avons condamné à plusieurs reprises les actions terroristes et les provocations du Hezbollah qui ont conduit à la crise actuelle. À cet égard, nous voudrions redire notre ferme conviction qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit du Moyen-Orient; la seule manière de parvenir à un règlement global et durable passe par des négociations pacifiques et par l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des principes définis par le Quatuor dans la Feuille de route.

Si nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre contre le terrorisme et ses auteurs, nous voudrions souligner qu'il est important d'exercer ce droit avec la plus grande prudence et la plus grande retenue, et de faire le maximum pour éviter la perte de vies innocentes, la destruction d'infrastructures civiles et un surcroît de souffrances pour la population civile. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Liban, de même que par l'exode des Libanais provoqué par les actions militaires israéliennes.

Nous apprécions beaucoup le travail de la FINUL, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des organismes des Nations Unies qui, dans des circonstances souvent très difficiles et dangereuses, s'efforcent d'alléger les souffrances d'un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées.

Nous appuyons l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban. Nous estimons que la meilleure façon d'y parvenir consiste à appliquer intégralement les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006). Nous sommes convaincus qu'il est désormais crucial d'élaborer un plan en ce sens, notamment pour aider le Gouvernement libanais à assumer le contrôle total de son territoire et à désarmer l'ensemble des milices, ce qui, à notre avis, est à la fois

la clef d'une solution durable et une condition préalable importante de la stabilisation et de la poursuite du processus démocratique au Liban. Il est aussi très important de prendre les mesures appropriées contre la circulation illégale d'armes et de personnes à travers les frontières du Liban et contre les attaques perpétrées contre le territoire des États voisins.

La communauté internationale doit aider le Gouvernement libanais à atteindre ces objectifs. À cet égard, nous pensons qu'il est nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer au plus vite les effectifs et le mandat de la FINUL, de telle sorte qu'elle puisse remplir au mieux les tâches qui lui ont été confiées par la résolution 1701 (2006).

Enfin, comme il est également indiqué dans la résolution 1701 (2006), il ne faut pas oublier de remédier d'urgence aux causes qui ont donné naissance à la crise actuelle, notamment en obtenant la libération inconditionnelle des soldats israéliens enlevés et, compte tenu du caractère délicat de la question des prisonniers, en encourageant les efforts visant à régler d'urgence la question des citoyens libanais détenus en Israël.

Nous voudrions souligner que le rétablissement du calme au Liban représente également un pas important vers la relance du processus de paix dans l'ensemble du Moyen-Orient. À cet égard, nous sommes préoccupés de voir que la situation se détériore entre Israël et les Palestiniens et que les pertes civiles augmentent des deux côtés du fait des hostilités et des actions terroristes. Nous estimons que le Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas, en persistant à refuser les trois principes définis par le Quatuor comme condition préalable de véritables négociations, a manqué une occasion importante de faire avancer le processus de paix. Nous espérons que le Président Abbas réussira à rallier suffisamment les Palestiniens aux objectifs de la Feuille de route. Nous considérons que la communauté internationale devrait lui offrir tout son appui à cet effet, notamment en répondant aux besoins humanitaires urgents de la population palestinienne par l'entremise du Mécanisme international temporaire administré par l'Union européenne.

Dans ce contexte, nous exhortons Israël à reprendre le transfert des recettes fiscales et douanières en faveur des Palestiniens. Israël devrait également relâcher les dirigeants palestiniens et s'abstenir de recourir à la force de manière excessive et

disproportionnée. En même temps, nous lui reconnaissons le droit de lutter contre le terrorisme et le crime organisé.

Enfin, nous profitons de l'occasion pour réaffirmer notre plein appui à un règlement juste, global et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le cadre de négociations visant à mettre en œuvre la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La Slovaquie, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, continuera de faire tout son possible pour contribuer de manière constructive à une solution diplomatique du conflit tragique que connaît la région du Moyen-Orient.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour les efforts considérables qu'il déploie en vue de contenir la situation très grave au Moyen-Orient, dans le contexte, d'une part, du fragile cessez-le-feu prévu au Liban par la résolution 1701 (2006) et, d'autre part, de l'escalade continue des opérations militaires en Palestine et de leurs graves répercussions sur la paix et la sécurité. Je voudrais également remercier M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son important exposé sur les événements qui ont lieu dans la région.

L'autre jour, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2006/670), nous avons insisté sur le danger d'une reprise de la guerre moins de neuf jours après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Face aux récentes violations du cessez-le-feu par Israël, qui ont commencé avec l'opération militaire terrestre de samedi dernier, et au survol continu du territoire libanais par l'aviation israélienne, ce sont la volonté et la crédibilité de la communauté internationale qui sont en jeu. De telles opérations ont en effet été lancées à intervalles réguliers depuis samedi.

Ces événements jettent une ombre sur les signes encourageants qui ont suivi les premières mesures prises pour se conformer à la cessation des hostilités. Nous regrettons que ces violations aient lieu alors que la communauté internationale s'efforce, dans un esprit de concertation, d'obtenir une cessation durable des hostilités, d'apporter une aide humanitaire aux populations prises pour cible et aux rapatriés, et de reconstruire l'infrastructure détruite au cours de cette guerre asymétrique. À cet égard, nous ne saurions

manquer de dire que le blocus aérien et maritime qu'Israël continue d'imposer au Liban entrave les efforts des organisations humanitaires qui tentent d'acheminer l'aide vers ceux qui en ont cruellement besoin. Par conséquent, nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en obligeant Israël à lever immédiatement le blocus qu'il impose au Liban. Nous demandons également un renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont les effectifs et l'équipement doivent être accrus pour lui permettre de remplir le rôle qui lui a été confié en tant qu'élément vital du processus d'application de la résolution 1701 (2006).

Tout en nous félicitant de l'engagement du Liban à entamer la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) par le déploiement de ses forces armées dans le sud, nous constatons avec préoccupation qu'Israël viole de manière délibérée les dispositions de la résolution. Cela nuit aux efforts de la communauté internationale qui visent à rétablir la paix et la sécurité régionale et à reconstruire le Liban. Malgré cela, nous avons toujours confiance en la capacité du Conseil de sécurité à préserver le calme relatif et fragile qui prévaut aujourd'hui et à jouer un rôle efficace et essentiel dans le processus en cours. Nous continuerons, avec tous les pays épris de paix, à examiner cette question afin de trouver un moyen de ramener la sécurité et la stabilité au Liban et dans l'ensemble de la région.

Dans notre recherche d'une solution durable à la situation du Liban, nous ne devons pas perdre de vue les événements qui ont lieu dans les territoires palestiniens occupés (et qui sont au cœur du conflit israélo-arabe au Moyen-Orient), notamment l'escalade des opérations militaires et les campagnes d'arrestations et d'enlèvements, qui touchent notamment des membres du gouvernement et de la législature, élus par le peuple palestinien. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, des accords conclus entre les deux parties et d'autres normes et instruments, qui montre un mépris total du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Il n'a cessé de signaler expressément que le seul moyen de mettre un terme à la violence dans la région du Moyen-Orient impliquait de trouver une solution permanente et globale à la question de Palestine. L'incapacité de traiter la crise et ses causes profondes avec objectivité et efficacité a provoqué de multiples et importantes turbulences et tensions dans la région,

débouchant sur les événements du Liban et ceux auxquels nous assistons aujourd'hui à Gaza.

Considérant que la paix est la seule option possible, les États arabes comptent de nouveau saisir le Conseil, en septembre prochain, de la question du conflit israélo-arabe. Nous espérons que cela permettra d'avancer sur tous les fronts, conformément aux résolutions du droit international qui affirment que le seul moyen de briser le cercle vicieux de la violence consiste à mettre fin à l'occupation des territoires arabes contrôlés par Israël depuis 1967.

M. Gayama (Congo) : Monsieur le Président, je vous sais gré de donner une fois de plus l'occasion au Conseil de sécurité de se pencher sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient, 11 jours après l'adoption de la résolution 1701 (2006).

L'examen du premier rapport du Secrétaire général pour la période du 11 au 17 août 2006 (S/2006/670) laisse transparaître de réels motifs d'espoir, hélas tempérés par les derniers événements sur le terrain, marqués par des violations suffisamment graves de la cessation des hostilités pourtant décidée le 14 avril dernier.

Tout en exprimant nos remerciements au Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, qui nous a dépeint la situation qui prévaut en ce moment sur le terrain, l'on ne peut s'empêcher de mesurer l'ampleur des tâches qui restent à entreprendre autant par les protagonistes que par la communauté internationale.

Comme chacun sait, le délicat équilibre atteint dans la résolution 1701 (2006) est fragile, et la mise en œuvre de cet important document ne peut que nécessiter la pleine coopération de toutes les parties pour en appliquer les dispositions en vue de l'instauration d'un type nouveau de relations entre Israël et ses voisins, relations qui doivent être fondées sur le respect mutuel, l'intégrité et la souveraineté de chacun.

Aussi condamnons-nous toute violation de la cessation des hostilités d'où qu'elle vienne, parce que la logique de la force est non seulement contraire aux principes du droit international, mais elle a surtout montré ses limites à ce jour. Qu'il s'agisse des activités militaires attribuables au Hezbollah, qui ont atteint un degré critique susceptible d'entraîner l'État libanais dans la tourmente d'une guerre non déclarée avec l'État d'Israël, et par ricochet, l'embrasement de toute

la région par la surenchère des alliances qui peut en découler, ou qu'il s'agisse de la propension israélienne à prendre les effets pour les causes d'une guerre pourtant déjà installée en territoire palestinien, la solution n'est manifestement plus dans la logique des affrontements et des exclusions.

Le cycle de la violence a effectivement atteint un seuil critique avec, d'une part, une sophistication des armements des milices qui réduit non seulement les chances d'application de la résolution 1559 (2004), mais rend le territoire israélien bien plus vulnérable qu'auparavant, et avec, d'autre part, la stratégie risquée des assassinats ciblés et autres enlèvements de personnalités palestiniennes, comme les cas récents des enlèvements du Vice-Premier Ministre et du Secrétaire général du Conseil législatif, ce qui, paradoxalement, renvoie à l'enlèvement des soldats israéliens, opération que nous avons condamnée en son temps, tout en demandant la libération des victimes.

À nos yeux, l'affaiblissement systématique de l'Autorité palestinienne ne sert en rien les objectifs de paix et de stabilité de la région. Plus que jamais, l'Autorité palestinienne a besoin d'être rétablie dans ses prérogatives afin qu'elle puisse jouer le rôle qu'on est en droit d'en attendre dans le processus de mise en œuvre de la Feuille de route, avec en particulier la prise en compte du principe de la terre contre la paix, l'appui assuré du Quatuor, la coopération des organisations régionales comme la Ligue des États arabes et le plein engagement de l'ONU.

Assurément, l'attaque surprise, lancée le 19 août par un commando israélien contre les positions du Hezbollah dans la plaine de la Bekaa pour, semble-t-il, prévenir un approvisionnement en armes du Hezbollah, démontre, si besoin en était, à la fois la fragilité de la situation et l'urgence de la mise en place d'une FINUL renforcée, de même que la nécessité de l'aide à apporter à l'armée libanaise en vue de faciliter son déploiement dans le sud et dans tous les secteurs où les forces israéliennes se sont retirées ou sont en voie de l'être. Le déploiement réussi de l'armée libanaise étant l'une des clefs de la stabilisation de la situation à la frontière israélo-libanaise, un des théâtres d'opération les plus sensibles de la situation au Moyen-Orient, nous ne pouvons qu'en encourager la réalisation effective conformément aux engagements pris par les uns et par les autres.

Bien plus, la fragilité de la situation et les risques d'un dérapage aux conséquences incalculables

commandent la mise en place rapide de la FINUL renforcée avec un mandat bien défini afin de permettre aux pays fournisseurs de contingents de prendre les dispositions qui s'imposent en toute connaissance de cause.

Dans un contexte de précarité généralisée, tel que nous le déplorons aujourd'hui, les efforts accomplis par les travailleurs humanitaires en vue de venir en aide aux populations meurtries et de remettre en état les infrastructures détruites au Liban méritent notre reconnaissance et notre appui. C'est le lieu de se féliciter de toutes les formes d'aide déjà octroyées ou promises par les partenaires du Liban.

Pour ce qui concerne l'Afrique, nous avons de tout temps manifesté notre sympathie agissante à de nombreuses familles libanaises qui ont toujours trouvé sur notre continent accueil et hospitalité, permettant à plusieurs de se remettre, socialement et économiquement des traumatismes dont ils ont été victimes.

La fragilité de la situation nous amène à faire écho à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que toutes les parties respectent scrupuleusement la cessation des hostilités et qu'un cessez-le-feu durable puisse enfin être négocié et instauré. Nous en appelons également aux pays qui ont une influence sur les acteurs du conflit à l'exercer fortement afin d'aider à consolider le processus en cours et à favoriser l'émergence d'une paix durable entre Israël, ses voisins arabes et l'ensemble des peuples de la région.

La force a suffisamment montré ses limites pour que les parties accordent désormais plus d'intérêt, non seulement à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006), mais aussi à l'amorce d'un règlement définitif de la crise du Moyen-Orient sur la base des propositions pertinentes faites antérieurement avec pour ultime objectif la consolidation des institutions nationales du peuple palestinien, vivant en harmonie avec le peuple israélien.

Le Conseil de sécurité devrait se saisir de cette occasion pour veiller à faire accélérer le cours de l'histoire dans cette partie du monde. C'est ainsi qu'il pourra marquer d'une empreinte crédible les aspirations légitimes de tous à une paix et une sécurité définitives.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

D'emblée, je souhaiterais moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari de son exposé.

Nous ne pouvons que partager le sentiment des autres membres du Conseil que le calme actuel précaire qui prévaut au Moyen-Orient pourrait soudainement se détériorer, avec des conséquences négatives, à moins que toutes les parties s'abstiennent d'actes de provocation qui pourraient être jugés sans justification et conduire à des mesures de rétorsion. Nous souhaitons par conséquent féliciter le Secrétariat de la diligence avec laquelle il s'est occupé de l'application de la résolution 1701 (2006).

C'est dans ce contexte que nous exprimons notre grave préoccupation au sujet du raid des commandos israéliens contre le village de Boudai dans la vallée de la Bekaa, samedi dernier. Indépendamment des motifs invoqués pour cette action, nous considérons qu'il s'agit d'une violation de la résolution 1701 (2006) qui appelait, entre autres choses, à une cessation totale des hostilités. Il est impératif que toutes les parties acceptent et s'engagent à respecter cette exigence du Conseil si nous souhaitons réaliser des progrès et voir un changement positif dans la situation précaire et fragile qui règne actuellement au Liban. Nous demandons par conséquent à toutes les parties rien moins que le respect scrupuleux de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006), y compris l'embargo sur les armements.

Un facteur essentiel du maintien durable de la paix dans la région instable du Sud-Liban est le déploiement des forces libanaises, conformément au paragraphe 2 de la résolution 1701 (2006). À cette fin, nous nous félicitons de la décision rapide du Gouvernement libanais, qui a conduit au positionnement de ses forces dans la région. Cette mesure prise par le Gouvernement libanais doit être pleinement appuyée sans retard par la communauté internationale.

Il est impératif qu'une force internationale dotée d'un mandat solide soit envoyée dès que possible au Sud-Liban. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) devrait prendre rapidement des mesures pour effacer les doutes et les appréhensions qui subsistent au sujet du plan général des opérations et des règles d'engagement, de crainte que le cessez-le-feu ne soit rompu.

Nous espérons ardemment qu'à la suite du règlement des questions pertinentes relatives à un

accroissement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les fournisseurs potentiels de contingents considéreront qu'il n'y a plus d'obstacle à ce qu'ils renouvellent leur engagement et envoient d'urgence des forces au Liban. Nous devons avoir pour objectif de répondre à la demande de fournir 3 500 hommes d'ici au 2 septembre 2006. La réalisation de cet objectif donnerait la preuve de la détermination du Conseil, ainsi que de celle de la communauté internationale, à appliquer la résolution 1701 (2006) dans son intégralité. Elle renforcerait également la confiance du Gouvernement libanais au moment où il s'efforce d'apporter aide et espoir à la population traumatisée du Sud-Liban. En reconnaissance du rôle joué par le Ghana, l'un des quatre fournisseurs de contingents à la FINUL, mon gouvernement a déjà indiqué que le Ghana était prêt à porter le chiffre actuel de ses effectifs de 650 à 850.

Je manquerais à mes obligations si je n'exprimais pas ma gratitude pour la contribution du vaillant personnel de la FINUL, qui a fait preuve de courage et de professionnalisme au cours de la période critique des hostilités armées. Nous rendons également hommage à ceux qui ont consenti le sacrifice ultime de leur vie dans l'accomplissement de leur devoir envers l'humanité.

Il est encourageant de voir que, malgré la situation fragile en matière de sécurité au Sud-Liban et dans la vallée de la Bekaa, un grand nombre de personnes déplacées qui avaient cherché asile ailleurs ont commencé à regagner leurs foyers. Cependant, il est décourageant de souligner que la plupart des rapatriés sont rentrés pour constater la dévastation et une situation désespérée, ayant perdu leur habitation et leurs biens personnels. Compte tenu de cette sombre situation, la réponse apportée par les organismes humanitaires pour soulager leur dure épreuve a été encourageante, mais elle n'est pas à la hauteur des besoins requis, dans la mesure où l'appel éclair n'a été couvert qu'à 52 % de son objectif. Nous espérons que la communauté internationale sera plus généreuse lorsque l'appel éclair révisé, qui fournira une mise à jour de l'évaluation des besoins humanitaires, sera lancé la semaine prochaine.

Entre-temps, nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à poursuivre son rôle de chef de file dans ce domaine et à coopérer efficacement avec les autres organismes sur le terrain pour veiller à l'acheminement maximum de l'aide aux sinistrés. Cet objectif ne peut être réalisé si le blocus maritime et

aérien actuel n'est pas levé et si l'état désastreux des routes et des ponts n'est pas considérablement amélioré.

Nous attendons également avec intérêt la conférence qui aura lieu en Suède à la fin du mois dans l'espoir qu'elle aboutira à la fourniture d'une aide à long terme pour la relève et le redressement du Sud-Liban.

Bien que nous ayons été récemment préoccupés par la crise libanaise du fait de l'intensité du conflit et de ses conséquences dévastatrices, nous ne devrions pas détourner notre pensée de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Cette situation pourrait, elle aussi, dégénérer en une autre guerre ouverte, avec les conséquences que celle-ci comporterait pour la paix et la sécurité régionales. Il est généralement admis que la question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient. Reconnaissons-le : il n'est pas facile de régler un conflit qui constitue non seulement un différend sur un territoire, mais également une divergence de vues sur les droits et l'histoire de chacun, une lutte entre des mythologies nationalistes. Nous ne pouvons permettre que le Moyen-Orient continue d'être un cimetière d'occasions manquées.

Que la question palestinienne ne soit toujours pas réglée plus d'un demi-siècle après la résolution originelle de l'Organisation des Nations Unies relative au plan de partage constitue une mise en accusation de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité, auquel a été conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit se montrer à la hauteur de son rôle et employer son énergie créatrice à trouver une solution globale et juste à ce conflit. Autrement, la paix et la sécurité au Moyen-Orient continueront à nous échapper.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de l'accession à la présidence du Conseil de sécurité, pour ce mois, du pays frère qu'est le Ghana. Nous sommes certains que, grâce à votre direction avisée, le Conseil n'épargnera aucun effort pour aborder les nombreuses questions critiques dont il est saisi en ce moment.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre vive reconnaissance à la délégation et au Représentant permanent de la France pour leur présidence avisée et compétente du Conseil le mois dernier, mois pendant lequel le Conseil a convoqué et tenu à de nombreuses reprises des consultations pour examiner la crise dangereuse en cours au Moyen-Orient, en particulier s'agissant de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et la situation au Liban.

Aujourd'hui, avec en place un cessez-le-feu fragile et tandis que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies rassemblent une force sous la direction du Conseil de sécurité dans le but d'instaurer la sécurité et la stabilité au Sud-Liban, nous constatons que le Conseil, malgré un retard d'un mois, assume la responsabilité que lui a conférée la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en prenant ces mesures immédiates, nécessaires et concrètes.

J'aimerais également remercier le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari de son exposé.

À ce propos, je manquerais à mes obligations si je n'exprimais pas les espoirs et les appels continus du peuple et des dirigeants palestiniens qu'un jour prochain le Conseil agira également de manière concertée et concrète pour assumer ses responsabilités à l'égard de la question de Palestine, en prenant les mesures nécessaires pour faire cesser les violations graves du droit international, y compris le droit international humanitaire, qu'Israël, puissance occupante, continue de commettre dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Le Conseil dispose de l'autorité requise pour agir et c'est son devoir fondamental d'agir à juste titre pour apporter une réponse à ces crises et à ces questions qui posent une menace à la paix et à la sécurité internationales et de déployer tous les efforts à cet égard pour protéger les civils dans un conflit armé. La situation du peuple palestinien soumis à l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, ne devrait pas faire exception. En effet, il ne fait aucun doute que le conflit arabo-israélien, dont l'épicentre est la question de Palestine et le conflit israélo-palestinien, est à l'origine de presque toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales au Moyen-Orient depuis maintenant des décennies; les pertes en vies humaines et les souffrances continuent de croître jusqu'à ce jour. Nous

réaffirmons donc notre ferme conviction que le Conseil jouera en fin de compte son rôle légitime et défendra ses résolutions sur la question de Palestine, ce qui aboutira au règlement final de ce long conflit tragique et du conflit arabo-israélien dans son ensemble.

À cet égard, je souhaite souligner le fait que les ministres arabes des affaires étrangères, au cours de leurs trois dernières réunions, tenues respectivement au Caire, à Beyrouth et au Caire, ont décidé, à la lumière de l'évolution négative récente et de la grave détérioration de la situation dans la région, d'agir sérieusement pour que le Conseil de sécurité se saisisse à nouveau de la question de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Les membres se souviendront qu'au cours de la séance au niveau ministériel du Conseil de sécurité sur la situation au Liban (voir S/PV.5511), le Ministre des affaires étrangères du Qatar a annoncé officiellement que tous les États arabes demanderont que le Conseil de sécurité tienne une séance de haut niveau en septembre prochain pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la situation dans les territoires palestiniens occupés, en vue de progresser de manière concrète vers l'application des résolutions pertinentes du Conseil conçues pour régler ce conflit en mettant en place un règlement de paix final, juste et global.

À l'heure actuelle, les pays arabes, par l'intermédiaire de la Ligue des États arabes, mènent les consultations et effectuent le travail préparatoire nécessaires en vue de renforcer les chances de succès de l'activité prévue. Nous avons bon espoir que cette importante entreprise bénéficiera d'un large appui de la communauté internationale.

La décision de saisir de nouveau le Conseil de sécurité – malgré l'incapacité répétée du Conseil de prendre les mesures nécessaires pour faire face à la situation au Moyen-Orient, notamment dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le fait qu'il n'a pas su faire appliquer ses nombreuses résolutions sur cette question – a été prise sur la base d'une conviction concernant les responsabilités qui incombent au Conseil et le rôle qui lui revient de droit dans les relations internationales, en matière de paix et de sécurité et s'agissant de faire respecter le droit international.

De plus, il est clair que le processus de paix auquel nous prenons part depuis maintenant 15 ans, à commencer par la Conférence de Madrid en 1991, n'a

pas rempli ses objectifs affichés, car il a été entravé de façon répétée par des retards, des impasses, des violations flagrantes, des cycles de violence et des crises majeures. Ce qui est le plus regrettable est que ce processus de paix, dans ses différents volets, n'a pas mis un terme à l'occupation par Israël du territoire palestinien ni du Golan syrien ni de parties du Sud-Liban. Notre région du monde continue de pâtir de la violence, de subir des pertes et de ressentir un profond désespoir en raison de la poursuite de cette occupation militaire et d'une série sans fin de violations du droit international, notamment des agressions et assauts militaires.

Pour la Palestine, au lieu de l'amélioration spectaculaire de la situation sur le terrain et des conditions de vie du peuple palestinien qui était attendue, la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, s'est régulièrement et gravement détériorée au cours de ces années sous tous ses aspects – politique, relatif à la sécurité, économique, social et humanitaire. Israël, puissance occupante, a poursuivi – même durant les années les plus productives du processus de paix – sa campagne zélée et illégale de colonisation dans le territoire palestinien occupé, surtout à Jérusalem-Est. Israël a confisqué de plus en plus de terres palestiniennes, construit et élargi davantage de colonies de peuplement, et fait plus que doubler le nombre de colons dans le territoire.

En outre, Israël a maintenant presque achevé la construction d'un mur qu'il construit sur des terres confisquées dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et aux alentours. Ce mur découpe le territoire en plusieurs enclaves et cantons isolés et emmurés, ce qui détruit entièrement de nombreuses communautés, détruit les moyens de subsistance de milliers de Palestiniens et en déplace des milliers d'autres, et enracine encore davantage les colonies illégales israéliennes. Le mur, avec les colonies de peuplement et les centaines de points de contrôle et barrages routiers créés par Israël, détruit la contiguïté et l'intégrité territoriale du territoire palestinien occupé, isole Jérusalem-Est occupée du reste du territoire, dévaste l'économie palestinienne, détruit le tissu même de la société palestinienne et nous éloigne encore de la possibilité de véritablement parvenir à la solution à deux États.

De plus, la population civile palestinienne soumise à l'occupation israélienne continue de souffrir d'une détérioration des conditions économiques et

sociales, due à la campagne israélienne d'agression militaire persistante, comme on a pu le voir de façon flagrante ces derniers mois, avec les assauts violents et meurtriers contre la population assiégée de la bande de Gaza. Cette campagne militaire a fait intervenir, entre autres, le recours délibéré de la puissance occupante à une force excessive, qui a pour résultat de tuer ou blesser des centaines de civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants; des mesures destinées à terroriser la population; la poursuite des assassinats extrajudiciaires; des destructions gratuites à grande échelle, visant les infrastructures vitales, les biens et les institutions de l'Autorité palestinienne; la détention et l'emprisonnement de centaines de civils palestiniens – il y a désormais plus de 9 000 prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes; et l'imposition de punitions collectives à toute la population.

Tout ceci, qui s'ajoute à la crise financière imposée à l'Autorité palestinienne ces derniers mois à la suite des élections de janvier 2006, a provoqué une dégradation dramatique des conditions économiques et sociales, aboutissant à une grave crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, qui persiste à ce jour.

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil le 21 juillet, la Palestine a adressé huit lettres au Président du Conseil de sécurité, décrivant en détail certaines des graves violations commises par la Puissance occupante citée précédemment. Ces lettres ont aussi énuméré les noms des Palestiniens tués depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis ici au Conseil. Les chiffres sont effarants. Plus de 105 personnes ont été tuées, dont 22 enfants, et plus de 600 blessées, beaucoup d'entre elles grièvement. Au cours d'une seule journée pendant cette période, les forces d'occupation israéliennes ont tué plus de 20 Palestiniens, dont deux enfants – une fillette de 4 ans et une fille de 9 ans –, et blessé plus de 80 Palestiniens dans la bande de Gaza.

Sur un autre front, plus de 3 400 Palestiniens sont aujourd'hui déplacés à l'intérieur de leur propre territoire et ont trouvé refuge dans les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en raison de l'agression militaire israélienne qui se poursuit dans la bande de Gaza. Cela est principalement dû au fait que des centaines de familles qui vivaient dans différents quartiers de Gaza ont été contraintes à fuir leur foyer dans la terreur

après avoir reçu des appels téléphoniques menaçants de la part des forces d'occupation israéliennes, leur disant qu'elles n'avaient que peu de temps pour quitter leur domicile. Il ne fait aucun doute que cette nouvelle tactique de guerre psychologique a fait que la panique et la peur se sont répandues au sein de la population civile palestinienne, qui souffre déjà de graves traumatismes psychologiques à cause de la brutale occupation israélienne.

Je ne mettrai en relief qu'un seul incident tragique, où un bébé de trois jours, une petite fille appelée Shahd Al-Eid, est tombée des bras de sa mère alors que celle-ci tentait de fuir et de les mettre à l'abri d'une attaque de missile israéliens ainsi « annoncée ». Le bébé a peu après été déclaré mort des suites d'une hémorragie interne et de contusions.

Il s'agit en effet d'une situation qui continue de se dégrader à cause des politiques et pratiques illégales de la puissance occupante, comme nous le constatons au vu de ses raids quotidiens et de ses attaques meurtrières dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza; des arrestations et détentions continues de Palestiniens, y compris de nombreux élus de l'Autorité palestinienne; des bouclages constants, assortis de l'imposition de restrictions graves à la liberté de circulation; et des incessantes destructions de biens.

À cet égard, il est important de noter que les éléments figurant dans le projet de résolution concernant la situation à Gaza qui a récemment fait l'objet d'un veto gardent leur pertinence, car il n'y a pas eu de cessation des hostilités, ni de retrait des forces d'occupation israéliennes sur leurs positions initiales hors de Gaza, ni de libération des élus placés en détention, ni de réparation des infrastructures vitales détruites par la Puissance occupante – alors que tous ces éléments sont nécessaires pour ouvrir la voie à une reprise des négociations.

Dans l'ensemble, la situation qui règne dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, du fait des pratiques et mesures illégales d'Israël a aggravé non seulement les souffrances et la misère du peuple palestinien, mais aussi ses sentiments de frustration, de désespoir et de colère, et cela a eu pour effet d'intensifier les appels lancés par le peuple palestinien et par l'ensemble du monde arabe, demandant que des mesures réelles soient prises immédiatement pour remédier à cette injustice permanente, qui dure depuis beaucoup trop longtemps.

Ainsi la décision des pays arabes, en ce moment particulièrement critique de l'histoire du Moyen-Orient, de saisir de nouveau le Conseil de sécurité pour demander que justice soit faite repose sur une position de consensus parmi les pays arabes : la question du conflit arabo-israélien, y compris la question de Palestine, doit revenir au Conseil de sécurité et le Conseil doit assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité et aider les parties à parvenir à une solution juste et globale.

À cet égard, nous réaffirmons notre attachement à la solution prévoyant deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, en se fondant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le mandat relatif au processus de paix, notamment le principe de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Dès lors, nous réaffirmons une fois encore notre fervent espoir que le Conseil convoquera très bientôt une réunion de haut niveau en vue de prendre des mesures sérieuses et concrètes visant la mise en œuvre souhaitée depuis longtemps d'un règlement pacifique de la question de Palestine et du conflit israélo-arabe dans son ensemble, et ainsi l'instauration de la paix, de la sécurité, de la coexistence et de la prospérité pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement mon collègue palestinien. Étrangement, certains mots clefs n'ont pas été prononcés dans sa déclaration, ce qui est inquiétant. Rien n'a été dit sur le Hamas, la terreur, les roquettes Qassam, l'enlèvement du caporal Gilad Shalit. Je crois vraiment que lorsqu'ils parlent de la question de Palestine, les membres du Conseil méritent mieux.

Bien que nous soyons fortement préoccupés par la situation en Palestine, nous pensons que ce serait faire fausse route que de détourner l'attention du Conseil des questions qu'il a examinées avec autant d'assiduité au cours du mois qui s'est écoulé, à savoir la situation au Liban et l'application de la résolution 1701 (2006). C'est là notre responsabilité première et nous devons déployer tous les efforts possibles pour y parvenir. Néanmoins, comme beaucoup a été dit au Conseil sur la situation humanitaire à Gaza, je voudrais informer le Conseil que nous aussi, nous sommes très conscients des besoins humanitaires dans la bande de Gaza. J'ai reçu des messages ce matin encore,

m'informant que 3 772 camions transportant des vivres, du matériel médical et d'autres produits sont déjà arrivés à Gaza ces deux derniers mois; 664 camions vides ont quitté Gaza et l'objectif est qu'ils y retournent chargés de nouveaux produits. Tout cela a été fait en étroite collaboration avec les Nations Unies et avec les représentants de la communauté internationale qui s'occupent de ces questions humanitaires.

Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari de son exposé. Toutefois, la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui remonte à de nombreuses années et va bien au-delà de ce rapport. Il y a six ans, Israël s'est totalement retiré du Sud-Liban, remplissant ses obligations à l'égard de la communauté internationale, telles qu'énoncées dans la résolution 425 (1978). Il y a six ans, il fallait agir, alors que tout ce dont nous avons parlé aujourd'hui et au cours du mois dernier aurait pu être évité.

D'autres occasions se sont présentées. Les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) ont également décrit un plan pour une nouvelle réalité au Liban, qui était très clair dans son appel lancé au Liban pour qu'il exerce son contrôle sur tout son territoire et pour qu'il gouverne comme on l'attendrait de tout autre État responsable. L'application inconditionnelle de ces résolutions aurait pu empêcher les événements du mois dernier. Mais la volonté d'appliquer ces résolutions a fait défaut. En conséquence, le Liban s'est retrouvé détourné par le mal et occupé par la terreur.

Pendant tout ce temps, Israël s'est retrouvé dans une situation intolérable. De l'autre côté de sa frontière septentrionale avec le Liban, un État dans l'État ne cessait de croître, sans aucun contrôle par le Gouvernement libanais. Ainsi, le Hezbollah a développé ses tentacules, étendant son influence partout au Liban et amassant de vastes caches d'armes grâce à l'appui d'États voisins, la Syrie et le Liban, ses commanditaires maléfiques.

Le 12 juillet 2006, le Hezbollah a violé de façon flagrante la Ligne bleue et a pénétré sur le territoire israélien. Au cours de cette opération, le Hezbollah a tué huit soldats israéliens et en a enlevés deux autres. Israël, comme tout autre État, a le droit et le devoir de défendre ses citoyens contre les attaques du Hezbollah, et c'est ce qu'il a fait. Le mois dernier, les peuples d'Israël et du Liban ont dû payer un lourd tribut.

La résolution 1701 (2006) est une occasion, peut-être la dernière, de corriger les erreurs du passé et

d'ouvrir la voie à une nouvelle réalité. La résolution 1701 (2006) est la meilleure possibilité que nous ayons de mettre un terme à la corrosion qui mine le Liban et à tout ce qui y est lié, le Hezbollah, un État dans l'État, et ses maîtres, la Syrie et l'Iran, dont le Président nie l'Holocauste, tout en préparant le prochain, et demande ouvertement qu'Israël soit détruit et rayé de la carte, tout en se procurant les moyens de le faire.

Nous espérons que la résolution 1701 (2006) permettra de créer un nouveau Liban, exempt de ces occupants qui sèment la terreur. Toutefois, il y a des obstacles à l'application de la résolution, et ces questions soulèvent de graves préoccupations. Nous devons unir nos forces pour les surmonter.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de mettre en lumière certains points importants de la résolution 1701 (2006). Premièrement, il y a la question cruciale des soldats enlevés, Udi Goldwasser et Eldad Regev. Il s'agit ici d'une grave question humanitaire. Chaque jour qui passe sans leur libération est crucial. Israël considère la libération immédiate et inconditionnelle de ces soldats comme un préalable essentiel à la création d'une nouvelle réalité sur le terrain. Chacun d'entre les membres du Conseil, en levant la main, s'est engagé à œuvrer pour leur libération. Nous demandons instamment au Conseil d'assumer cette responsabilité.

Deuxièmement, il y a les effectifs et la composition de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Un mandat clair et sans équivoque doit être énoncé pour la FINUL, un mandat que les pays donateurs peuvent exécuter. Avec un mandat clair et efficace, les pays qui contribuent à une FINUL robuste peuvent s'engager sans réserve et sans hésitation.

La FINUL doit non seulement disposer des effectifs nécessaires mais également avoir la volonté d'aider le Gouvernement libanais à réaliser cette nouvelle réalité. Pour le moment, les effectifs de la FINUL sont incertains. Une FINUL faible ne sert pas les intérêts du Liban ni de la région, et donnerait au Hezbollah un blanc-seing pour continuer de faire ce qui lui plaît.

Les effectifs de la FINUL devraient atteindre 15 000 hommes pour que sa présence puisse être ressentie dans les zones où elle est déployée. Il doit s'agir d'une force robuste, comprenant des hommes de qualité, professionnels et bien entraînés. Par ailleurs, la FINUL doit être répartie géographiquement. Avec

15 000 hommes, la force devrait pouvoir se répartir dans tout le Sud-Liban, parallèlement à l'armée libanaise. En commençant au sud du fleuve Litani, la FINUL doit être vue et sa présence être ressentie.

Le déploiement de l'armée libanaise dans le sud constitue une contribution appréciée. Depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), nous avons assisté à des réunions encourageantes entre les commandants libanais et les forces de défense israéliennes. Mais nous avons également vu des terroristes du Hezbollah disparaître sans qu'aucune mesure définitive ne soit prise pour empêcher leur réapparition.

Cela me conduit à ma troisième préoccupation. Le réarmement du Hezbollah constitue une violation flagrante du cessez-le-feu. L'embargo est l'instrument principal de la résolution 1701 (2006). Il ne fait aucun doute que la Syrie et l'Iran souhaitent réarmer le Hezbollah et empêcher l'émergence d'un nouveau Liban. Si la possibilité de réarmer le Hezbollah leur est donnée, cela aura des conséquences catastrophiques pour la région et pour le monde. Si nous ne pouvons pas faire respecter l'embargo, nous adressons aux terroristes et aux États qui les soutiennent un message leur disant que nous leur permettrons de poursuivre leurs activités terroristes.

Pour empêcher cela, des mécanismes doivent être mis en place pour superviser la frontière entre la Syrie et le Liban et pour contrôler les ports maritimes et les aéroports libanais. La FINUL doit être présente, mais une politique définissant la façon dont les États peuvent faire respecter l'embargo doit aussi être définie. Sans la force nécessaire pour faire respecter l'embargo, le Hezbollah, l'Iran et la Syrie continueront de s'en moquer, comme ils le font en ce moment même.

Un embargo ne signifie pas seulement empêcher les livraisons d'armes à travers la frontière, il suppose également de mettre fin à la manipulation du Liban et de son peuple par la Syrie et l'Iran. Lors des récents combats, Israël a capturé un terroriste du Hezbollah, âgé de 22 ans et dénommé Hussein Ali Suleiman, qui a admis avoir subi un entraînement intensif en Iran, aux côtés de nombreux autres terroristes du Hezbollah. D'autres terroristes du Hezbollah détenus par Israël ont indiqué que des Gardes de la révolution iraniens avaient visité leurs positions fortifiées le long de la frontière israélienne.

Si le Liban demande de l'aide au Conseil de sécurité, cette instance doit être prête à le faire et en

mesure de tendre la main au Liban. La tâche visant à créer une réalité nouvelle au Liban est trop importante pour être la responsabilité d'un seul État. Comme l'histoire nous l'a montré, ne pas mettre en œuvre les résolutions adoptées par le Conseil a un coût bien trop élevé.

Le Moyen-Orient est une région prise au piège de l'extrémisme où les radicaux mènent des batailles féroces sans respecter aucune règle. Israël se trouve pris dans ces courants et essaie de parvenir à une solution pacifique dans cette tourmente tout en permettant à la civilisation de croître et de prospérer comme il se doit.

Si notre attention est en ce moment largement retenue au nord, du côté du Liban, Israël est également attaqué par le sud, par le Hamas, qui opère à Gaza. Malheureusement, les forces de l'extrémisme ont pris racine là-bas également et Gaza aujourd'hui est un refuge pour les terroristes et pour les activités qu'ils mènent en toute impunité. En vérité, si l'on ne fait rien, l'on pourrait bien avoir là un avant-goût du prochain Liban.

Le Hamas a également enlevé un soldat israélien et deux mois se sont écoulés depuis que Gilad Shalit a été kidnappé par des terroristes qui sont entrés en Israël depuis Gaza. Parallèlement à cet enlèvement, le terrorisme s'est poursuivi avec le lancement de roquettes Qassam contre des communautés dans le sud d'Israël. Ces attaques à la roquette imposent une situation intolérable à Israël et mettent constamment ses citoyens en danger.

Pourtant il existe aussi un moyen de créer une nouvelle réalité palestinienne. Ce moyen passe par la libération immédiate et inconditionnelle de Gilad Shalit et par l'arrêt des tirs de roquettes Qassam et des attaques terroristes. Il passe enfin par la cessation de tous les actes terroristes et l'expulsion de tous les terroristes qui mettent volontairement en péril la région.

Israël est attaqué du nord au sud par les forces de l'extrémisme, par le Hamas, le Hezbollah, la Syrie et l'Iran, le quatuor de la terreur, dont la volonté de faire le mal ne connaît aucune limite. Le quatuor de la terreur doit être anéanti. Il constitue une menace non seulement pour Israël mais aussi pour le monde entier et la civilisation telle que nous la connaissons. L'application de la résolution 1701 (2006) est, à cet égard, un premier pas vers l'anéantissement de cette menace.

Il nous appartient, à tous collectivement, de décider de l'issue des événements des prochaines semaines et des prochains mois. Le Conseil qui représente la communauté internationale possède ce pouvoir. Qu'allons-nous faire maintenant? Allons-nous réussir à mettre en œuvre ses résolutions? Allons-nous parvenir à les appliquer rapidement? Allons-nous agir en partenaires pour faire respecter l'embargo et mettre un terme à l'influence toxique de la Syrie et de l'Iran dans la région?

Telles sont les questions qui se posent à nous. La résolution 1701 (2006) est en fait un test, un test pour le Liban, un test pour le Conseil et un test pour la communauté internationale. Si nous ne le réussissons pas, nous aurons perdu notre chance de faire quelque chose, peut-être même notre dernière chance de libérer le Liban des forces de la terreur et de créer une réalité nouvelle.

Nous pouvons réussir ce test, mais aucun de nous ne peut le faire seul. Nous devons établir un partenariat, parler d'une seule voix et unir nos forces face au terrorisme, à l'extrémisme et aux forces qui menacent notre mode de vie. Nous devons saisir cette occasion.

La résolution 1701 (2006) peut être un grand succès; le succès que nous raconterons à nos enfants et à nos petits-enfants lorsque nous leur expliquerons l'histoire complexe de la région. Cette résolution peut être un élément dont nous serons fiers en ce qu'elle marquera le moment où nous avons su être à la hauteur et où nous n'avons pas laissé les terroristes l'emporter sur nous. La résolution 1701 (2006) raconte cette histoire, mais il appartient à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de faire en sorte qu'elle devienne une histoire vraie.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Brevik (Norvège) (*parle en anglais*): la Norvège applaudit et appuie fermement la résolution 1701 (2006). Nous encourageons vivement les parties à n'épargner aucun effort pour maintenir la cessation des hostilités et pour le transformer en cessez-le-feu durable. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle l'opération militaire israélienne effectuée récemment dans la vallée de la Bekaa au Liban constitue une violation de la cessation des hostilités. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute autre action susceptible de saper la résolution 1701 (2006).

Notre priorité doit être de trouver une solution à long terme, basée sur l'application de la résolution 1701 (2006). La Norvège assure le Secrétaire général de son plein appui dans ses efforts visant à appliquer la résolution. La communauté internationale doit suivre, en fournissant un appui politique et des contributions économiques et humanitaires.

La Norvège se félicite des mesures positives adoptées sur le terrain, y compris le déploiement de l'armée libanaise au sud du Liban, et la coordination établie entre les parties et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) concernant le retrait des forces de défense israéliennes.

Si les parties sont les principales responsables de la mise en œuvre de la résolution, nous demandons toutefois à tous les États de la région de contribuer de manière constructive à la réalisation de cet objectif. Le déploiement rapide d'une FINUL renforcée est essentiel pour l'application de la résolution 1701 (2006). Le Gouvernement norvégien envisage de contribuer à la Force pourvu que les conditions nécessaires à son succès soient mises en place, en particulier l'adoption de règles d'engagement satisfaisantes.

Les besoins humanitaires sont immenses et sont un motif de grave préoccupation pour la Norvège. Il est impératif que le Gouvernement libanais et que la communauté des donateurs internationaux recensent les besoins humanitaires au Liban. Pour contribuer à cet effort, la Suède, l'Espagne et la Norvège ont décidé de convoquer une conférence pour les secours d'urgence et le redressement rapide, le 31 août prochain à Stockholm. Je voudrais ajouter que la Norvège a déjà alloué 22 millions de dollars à l'assistance humanitaire au peuple libanais et 1,6 million de dollars supplémentaires aux mesures de lutte contre la pollution causée par la marée noire le long des côtes libanaises. La Norvège est prête à contribuer aux efforts de reconstruction à long terme du Liban.

Nous demeurons fortement préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire à Gaza. Le régime de bouclage imposé par Israël empêche les produits les plus essentiels de parvenir à Gaza, ce qui porte préjudice à la population palestinienne tout entière. La Norvège demande instamment à toutes les parties de renouveler leur engagement envers le processus de paix sur la base de la Feuille de route.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le représentant de la France. Par votre intermédiaire, je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie pour résoudre la crise libanaise. En outre, je remercie le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé d'aujourd'hui.

Je m'adresse aujourd'hui au Conseil de sécurité plus de 10 jours après l'adoption de la résolution 1701 (2006), résolution que le Conseil a élaborée afin de parvenir à la cessation des hostilités et non au cessez-le-feu. Il s'agit d'une résolution qui ne répond pas à toutes les exigences du Gouvernement libanais mais qui néanmoins considère de manière très sérieuse les préoccupations et les problèmes libanais. Cette résolution souligne la nécessité du retrait israélien, et met l'accent sur l'attachement de la communauté internationale à la souveraineté du Liban, l'appui à ce pays et le respect de ses décisions nationales.

Nous avons donc accepté la résolution, dans l'espoir qu'elle stopperait la machine de guerre israélienne et qu'elle mettrait un terme à l'agression qui a duré 33 jours. Au cours de ces 33 jours, Israël a semé le chaos, tué, provoqué des déplacements de personnes et des destructions. En l'espace de 33 jours, Israël a ramené le Liban 30 ans en arrière, réalisant ainsi une promesse faite par le Ministre israélien de la défense. Par ailleurs, cette agression a un coût considérable qui se traduit par des milliers de morts et de blessés, l'imposition d'un blocus terrestre, maritime et aérien, le déplacement d'environ un million de personnes et la destruction de centaines de ponts, bâtiments administratifs et équipements collectifs, les pertes se situant entre 4 et 9 milliards de dollars.

En dépit de tout cela, le Gouvernement libanais a secoué les cendres de la guerre et accepté la résolution appelant à la fin des hostilités, résolution à laquelle il se conforme depuis le 14 août 2006. Notre gouvernement a continué de prendre des mesures et des décisions fondamentales. Ainsi, le Cabinet a décidé le 16 août de déployer l'armée libanaise dans le sud du pays, avec pour mission de garantir la sécurité dans la région, de défendre le territoire de notre pays et de protéger les biens de nos citoyens, tout en réaffirmant le respect total de la Ligne bleue et l'application de toutes les lois relatives aux armes qui ne sont pas placées sous le contrôle de l'État libanais, en

coopération et en coordination avec les forces d'intervention internationales, conformément à la résolution 1701 (2006).

Mon pays, gravement meurtri mais résolu à se relever pour recouvrer sa souveraineté et la sécurité de ses citoyens, s'est engagé, bien qu'il soit la victime, à respecter la résolution internationale et a pris des mesures courageuses et exceptionnelles pour donner suite à cet engagement. Or, qu'a fait Israël, le bourreau? Comment a-t-il réagi à ces efforts? Aujourd'hui, plus de 10 jours après la déclaration de cessation des hostilités, nous revenons devant le Conseil pour annoncer à ses membres qu'Israël poursuit son agression et continue de violer au quotidien les résolutions 1701 (2006) et 425 (1978). Notre espace aérien a été violé à 82 reprises entre le 14 et le 20 août. En outre, Israël maintient sa présence en de nombreux points du côté libanais de la frontière. Il a installé des postes de contrôle, effectué des tirs en rafale et dirigé des tirs d'embuscade contre la population civile, sans parler des explosions de bombes à sous-munitions et de mines terrestres, qui tuent des civils, dont des femmes et enfants, ainsi que des membres de l'armée libanaise. Ces munitions sont employées et disséminées par Israël depuis le début de son agression, le 12 juillet, au nom de la légitime défense et de la lutte contre le terrorisme. Je voudrais donc attirer l'attention sur les points suivants.

Indépendamment des justifications invoquées, les actes d'Israël ont un caractère offensif. Indépendamment du prétexte allégué, les actes d'Israël constituent une agression. Indépendamment de ses motifs et justifications, Israël agit à l'encontre du droit international. Pour couronner le tout, Israël a mené, le 19 août, une opération terrestre loin à l'intérieur du Liban, à proximité de la ville de Baalbek, dans l'est du pays. En commettant cet acte d'agression contre la souveraineté de l'État libanais, il a fortement compromis le calme précaire. Cela a incité le Secrétaire général à exprimer ses craintes de voir le calme précaire perturbé et l'autorité du Gouvernement libanais ébranlée.

Tenant de faire obstacle à l'application de la résolution 1701 (2006), les responsables israéliens nous ont fait part de conditions et se sont opposés à la participation d'un certain nombre de pays qui s'étaient déclarés prêts à contribuer à une Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) élargie. En outre, Israël a clairement fait traîner les choses avant d'accepter les trois phases de son retrait du Liban,

faisant passer à 16 le nombre des étapes. Par ailleurs, son ministre de la défense a brandi à plusieurs reprises la menace d'une reprise de la guerre.

Tout cela nous a conduits à répéter, encore et toujours, que le Liban, qui croit dans les principes de l'ONU et qui considère l'Organisation comme essentielle pour sortir de la crise actuelle, exhorte le Conseil de sécurité à s'employer diligemment à obtenir les éléments suivants : l'instauration et la consolidation d'un cessez-le-feu permanent grâce à une FINUL renforcée et dotée de troupes internationales supplémentaires; ainsi que la levée immédiate et inconditionnelle des blocus aérien, maritime et terrestre imposés par Israël. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de la crise, notamment en mettant fin à l'occupation des fermes de Chebaa, en obtenant la libération de tous les prisonniers libanais détenus dans les prisons israéliennes et en convainquant Israël de remettre les cartes indiquant l'emplacement des mines disséminées sur notre territoire. Enfin, nous demandons à la communauté internationale de continuer d'apporter son assistance humanitaire vitale aux nombreux Libanais en détresse et de participer concrètement à la reconstruction du Liban, pays qui se distingue par son riche potentiel, sa diversité exceptionnelle et sa démocratie.

Le Liban meurtri tient aujourd'hui à saluer la lutte héroïque et sans répit du peuple palestinien. Nous condamnons ouvertement les actes d'agression commis par Israël contre ce peuple, notamment l'enlèvement de responsables palestiniens, les perturbations de la vie quotidienne, l'installation de colonies sur le territoire palestinien et la construction du mur de séparation.

Sans vouloir offenser personne, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est qu'Israël adhère pleinement aux dispositions de la résolution 1701 (2006) et de toutes les autres résolutions internationales pertinentes de manière à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Rosengren (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association; et l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange et

membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne tient à remercier le Secrétaire général adjoint Gambari de son exposé sur la situation au Moyen-Orient. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport (S/2006/670) sur l'application de la résolution 1701 (2006). L'Union européenne appuie pleinement le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour trouver des moyens d'appliquer cette résolution.

Onze jours se sont maintenant écoulés depuis l'adoption de la résolution et huit jours depuis l'entrée en vigueur de la cessation des hostilités. La région a amorcé le processus de relèvement après la violence de ces dernières semaines. Un certain nombre de mesures encourageantes ont été prises. Nous nous félicitons de la décision prise rapidement par le Gouvernement libanais de déployer les forces armées libanaises dans le sud du pays et de sa mise en œuvre rapide, ainsi que du début du retrait des Forces de défense israéliennes (FDI).

L'Union européenne se félicite de la façon constructive dont les parties ont assuré la coordination du retrait des FDI et du déploiement de l'armée libanaise avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les incidents qui se sont produits, en particulier ces derniers jours, démontrent que la situation reste très fragile. Par conséquent, nous encourageons vivement toutes les parties à faire le maximum pour veiller à ce que la cessation des hostilités se poursuive et se transforme en un cessez-le-feu durable.

La communauté internationale devra jouer un rôle important pour ce qui est de contribuer à la stabilisation de la situation sur le terrain. Nous savons que nous devons agir rapidement pour déployer la force internationale dans la partie méridionale du Liban afin d'appuyer l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). La nouvelle FINUL sera une opération difficile à mener. Elle devra être différente de l'ancienne FINUL pour accomplir ses tâches. De nombreux pays membres de l'Union européenne sont disposés à participer à cet effort commun pour aider à instaurer la paix dans la région. Certains pays ont déjà pris la décision d'envoyer des contingents alors que d'autres examinent la question.

Il est également important que tous les États de la région jouent un rôle constructif afin, d'abord, de

contribuer à un apaisement des tensions et, ensuite, d'être en mesure d'appliquer intégralement la résolution 1701 (2006).

L'Union européenne se félicite de ce que la cessation des hostilités a beaucoup amélioré la fréquence et le volume de l'aide humanitaire. Mais il reste encore beaucoup à faire, et le rapport du Secrétaire général établit les domaines prioritaires essentiels pour la communauté spécialisée dans les secours humanitaires pendant cette phase qui suit immédiatement le cessez-le-feu. Il est important que le blocus aérien et maritime soit levé dès que possible pour permettre aux opérations humanitaires d'accéder sans entrave au Liban. Il y a eu un retour en masse des personnes déplacées. Outre la nécessité de fournir une aide pour satisfaire aux besoins de base de la population, tels que l'approvisionnement en eau et des abris provisoires, un appui est requis d'urgence pour la neutralisation des engins non explosés et le nettoyage de l'écoulement d'hydrocarbures.

Le Ministre du développement de la présidence de l'Union européenne, Paula Lehtomäki, et le Commissaire de l'Union européenne Louis Michel étaient dans la région la semaine dernière pour évaluer la situation du point de vue de l'Union européenne. L'Union européenne continuera de contribuer aux activités de secours humanitaire. L'aide déjà engagée par l'Union européenne s'élève à 74 millions d'euros. Il apparaît aussi clairement que l'Union européenne jouera un rôle, en étroite coopération avec le Gouvernement libanais et avec les autres partenaires internationaux, une fois que les travaux de reconstruction à grande échelle commenceront. La conférence relative aux secours d'urgence et au relèvement rapide que la Suède accueillera le 31 août constituera un important forum où poursuivre le débat sur ces questions urgentes.

En plus du Liban, la situation dans les territoires palestiniens demeure également une source de vive préoccupation pour l'Union européenne. La situation humanitaire s'y dégrade depuis longtemps; l'infrastructure civile a été détruite et des vies civiles ont été perdues. Cette évolution continue de représenter un risque de détérioration supplémentaire de la situation dans la région. Tant Israël que l'Autorité palestinienne doivent agir pour remédier à cette situation. Le soldat israélien enlevé doit être libéré rapidement et sans condition.

Les parties doivent reprendre le processus de paix sur la base de la Feuille de route. Une prise de position sans équivoque de toutes les parties en faveur d'un État palestinien viable et indépendant, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins, est un élément fondamental pour instaurer la stabilité et la sécurité dans la région tout entière.

L'Union européenne s'engage à promouvoir un plan de paix global pour le Moyen-Orient en étroite coopération avec ses partenaires et les pays de la région. Il n'existe de solution militaire à aucun des problèmes auxquels la population de la région est confrontée.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je commencerai en vous félicitant, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et en vous remerciant d'avoir convoqué ce débat sur une question qui pose véritablement une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La machine de guerre du régime israélien a continué de détruire les vies et les moyens d'existence du peuple palestinien et des autres peuples innocents de la région. Non seulement cette machine d'horreur et de terreur a continué de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Palestine, mais elle a également infligé d'immenses souffrances et douleurs à toute la population civile du Liban pendant 34 jours et nuits consécutifs. Le monde entier a été témoin de cette horreur, au moment où ce régime était rejoint par son allié – à savoir les États-Unis – dans leurs souhaits de ravager tout le pays malgré le bilan tragique en victimes humaines.

Au cours d'une campagne de bombardements inqualifiable et brutale, le régime israélien a tué, comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2006/670), environ 1 200 Libanais et fait des milliers de blessés, dont la majorité était des femmes et des enfants. Les frappes aériennes aveugles et générales visant à punir collectivement le peuple libanais ont détruit environ 15 000 appartements et 140 ponts, selon ce même rapport.

La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires a également indiqué dans son exposé au Conseil de sécurité le 18 août que des dommages

énormes avaient été infligés aux réseaux routier et de ponts, aux autres infrastructures essentielles et aux logements, certaines zones dans le sud ayant même vu 60 % de leurs logements détruits. Elle a ensuite fait référence à des rapports de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et du Service de la lutte antimines (SLAM) de l'Organisation des Nations Unies, qui indiquent une contamination généralisée par des munitions d'artillerie, des missiles aéroportés et des munitions à grappe non explosés, y compris dans les quartiers résidentiels et les bâtiments publics, causant la mort des rapatriés et les blessant et entravant la fourniture de l'aide humanitaire.

En fait, la récente guerre totale contre le Liban a été une indication claire que le régime israélien avait un plan préexistant, dicté par de mauvaises intentions, qui avait déjà obtenu l'appui de son allié – à savoir les États-Unis. Au cours des dernières semaines, d'autres éléments de preuve corroborant cette affirmation ont fait surface. *The Wall Street Journal* a révélé dans son édition des 19-20 août que « l'armée israélienne avait des plans en place pour une attaque éventuelle du Liban depuis au moins 2004 ». L'article poursuit en ajoutant que la décision israélienne « a transformé des échanges de tirs de part et d'autre de la frontière en une guerre et a garanti virtuellement que cela se transformerait en crise ».

Néanmoins, l'attaque israélienne a prouvé une fois encore qu'il est impossible d'intimider la population de la région, de la soumettre et d'étouffer ses aspirations à vivre libre de l'occupation et de la terreur.

En fait, bien que la dernière agression en date ait réussi à dévaster des bâtiments et des infrastructures civiles et à tuer des civils, elle a clairement – le monde entier en a été le témoin – produit des résultats opposés à ce que les agresseurs escomptaient. Elle a renforcé la détermination de la population à résister à l'agression, à l'occupation, à l'intimidation et à la terreur.

La cessation des hostilités, même si elle a été demandée de façon tardive, est un soulagement pour les civils libanais et pour l'ensemble de la communauté internationale, qui a constaté l'horreur du terrorisme d'État israélien en le voyant planer au-dessus d'un pays sans défense pendant 34 jours. Ici, je dois déclarer officiellement que mon gouvernement a éprouvé un profond sentiment de frustration face à l'inaction et aux entraves imposées au Conseil de sécurité durant de nombreuses semaines, qui l'ont empêché de s'acquitter

de sa responsabilité principale. Cette inaction a permis que toute la population d'un pays endure des douleurs et des pertes effroyables, et elle s'est avérée très coûteuse pour la crédibilité et l'intégrité du Conseil.

Nous sommes aussi inquiets face aux agissements et au comportement du régime israélien, qui est décidé à saper le cessez-le-feu et peut-être ouvrir la voie à un autre cycle d'opérations militaires contre le Liban. Ce sentiment d'inquiétude ne peut pas être ignoré, surtout sachant que l'ONU a confirmé plusieurs cas de violations des dispositions de la résolution 1701 (2006) par le régime israélien au cours des derniers jours. Le 19 août, le Secrétaire général, mentionnant un raid terroriste de commandos israéliens, a exprimé sa vive préoccupation face à une violation par la partie israélienne de la cessation des hostilités. La raison avancée pour ce raid terroriste qui a échoué est ridicule, car il est apparu immédiatement que les envahisseurs conduisaient une mission d'enlèvement. Le Secrétaire général avait précédemment relevé dans son dernier rapport (A/2006/670), en date du 18 août, plusieurs cas de violation de la cessation des hostilités par le régime israélien, ainsi que, comme il est dit au paragraphe 13 du rapport, « de une à quatre violations de l'espace aérien libanais par Israël chaque jour » d'après les observations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

En plus de ces tentatives de faire en sorte que la cessation des hostilités reste fragile, le régime israélien s'abstient de prendre des mesures qui le renforceraient. Ainsi, malgré les immenses besoins humanitaires au Liban et les énormes problèmes d'accès auxquels se heurtent les travailleurs humanitaires, le blocus maritime et aérien imposé au pays n'a toujours pas été levé.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune indication de la part du régime israélien qu'il comptait traiter les problèmes politiques fondamentaux sous-jacents, y compris la libération des prisonniers libanais détenus dans les geôles israéliennes depuis de nombreuses années; la restitution des fermes de Chebaa au Liban; et la remise de cartes montrant les emplacements des mines posées durant les 18 années d'occupation du Sud-Liban.

Dans le même temps, et comme l'a exposé au Conseil aujourd'hui le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le régime israélien poursuit également ses actes d'agression et de terrorisme d'État dans le territoire palestinien. Quelques heures après

l'échec de leur attaque de commando terroriste dans la vallée de la Bekaa, les forces sionistes ont enlevé, au cours d'une nouvelle incursion dans la bande de Gaza, le Secrétaire général du parlement palestinien, ce qui a porté à plus de 50 le nombre de responsables du Gouvernement palestinien enlevés et détenus à ce jour par le régime israélien. Cet incident s'est produit le lendemain de l'enlèvement par des troupes israéliennes du Vice-Premier Ministre palestinien et du Vice-Président du Parlement.

L'enlèvement à grande échelle de responsables palestiniens constitue une nouvelle tactique et une nouvelle politique s'inscrivant dans le cadre des actes criminels continus envers les Palestiniens, actes dont le but est spécifiquement d'éliminer ou affaiblir le Gouvernement palestinien, qui a pris ses fonctions à la suite d'une élection libre et régulière. Il est paradoxal que ceux qui affirment vouloir promouvoir la démocratie dans la région portent un regard approuvateur sur cette répression continue et ces agissements criminels.

L'enlèvement de responsables palestiniens est manifestement un acte de terrorisme d'État commis de façon éhontée, qui s'ajoute à de nombreux autres crimes commis par le régime israélien dans le territoire palestinien occupé. L'économie palestinienne a déjà été étranglée depuis janvier par un embargo injuste et illégal, et les Palestiniens restent assiégés même après que les occupants ont affirmé s'être retirés de Gaza. En outre, le régime expansionniste israélien continue de construire le mur de séparation illégal, foulant ainsi aux pieds la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle a été exprimée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et dans l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice.

À notre avis, mettre fin à l'impunité avec laquelle le régime israélien a été autorisé à mener ses crimes est le seul moyen d'instaurer une paix viable et stable dans la région et d'empêcher le régime israélien de perpétrer un terrorisme d'État. Le Conseil de sécurité a l'immense responsabilité en vertu de la Charte des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires en ce sens. Nous espérons que tous les membres du Conseil seront à la hauteur de leurs responsabilités et sauront aborder de façon adéquate les causes sous-jacentes de la crise dans la région.

Avant de terminer, j'aimerais déclarer officiellement que ma délégation rejette catégoriquement les allégations absurdes formulées à

l'encontre de mon pays, répétées une fois encore aujourd'hui dans la salle du Conseil par le représentant du régime israélien et par ses soutiens. Ceci est en effet devenu un schéma de comportement lassant de la part de ce régime agressif et de ses soutiens, visant à détourner l'attention de la communauté internationale des crimes du régime israélien, qui ont été décrits à juste titre par des responsables libanais et palestiniens comme étant des crimes contre l'humanité.

Ces allégations s'inscrivent dans une entreprise de guerre psychologique, appuyée par une gigantesque machine de propagande et destinée à créer un écran de fumée qui masque les crimes flagrants d'Israël et son terrorisme d'État. Un exemple particulièrement probant est le dernier raid de commando terroriste mené sans succès par le régime israélien au Liban. Alors que son objectif était en fait un enlèvement, il a été présenté de façon trompeuse comme étant un effort pour déjouer un transfert d'armes vers ce pays.

Toutefois, de telles allégations ne sauraient détourner l'attention de la communauté internationale des causes profondes de toutes les tensions au Moyen-Orient, à savoir l'occupation, le terrorisme d'État et l'agression perpétrée par le régime israélien contre les pays de la région. En fait, les rares acteurs qui ont accordé leur appui tacite ou explicite aux crimes du régime israélien contre les peuples libanais et palestinien sont clairement complices de ces crimes et ils doivent être tenus pour responsables de cette complicité.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil, à qui je donne maintenant la parole.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé cette réunion sur le Moyen-Orient à un moment si critique pour la paix dans toute la région. Je tiens aussi à saluer les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général Kofi Annan et ses collègues du Secrétariat, visant à promouvoir des solutions pacifiques à la crise dans la région. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, de nous avoir présenté un exposé riche en informations sur la récente évolution de la situation au Moyen-Orient.

La crise actuelle au Moyen-Orient lance un nouveau défi au Conseil de sécurité, en ce qui concerne l'efficacité de sa réaction, ses méthodes de travail et sa transparence. Une fois encore, une escalade dans le

recours à la force incontrôlée au Moyen-Orient exige d'urgence l'attention du Conseil de sécurité. Le Brésil se félicite de la cessation des hostilités au Liban et appelle toutes les parties à se plier aux obligations établies par la résolution 1701 (2006). Les parties devraient s'abstenir de toute initiative susceptible de compromettre la trêve naissante. Elles doivent tout mettre en œuvre pour veiller à ce que la cessation des hostilités soit respectée et devienne à terme un cessez-le-feu durable.

Le Brésil regrette que l'inaction prolongée du Conseil, alors qu'il était confronté à une menace flagrante pour la paix et la sécurité internationales, ait permis que le conflit se prolonge pendant 34 longs jours. Nous déplorons également que les opérations de combat menées au Liban ont été caractérisées par une utilisation rapidement grandissante d'une force aveugle et disproportionnée, qui a causé la mort de centaines de civils innocents, le déplacement sans précédent d'une grande partie de la population et de graves dommages aux logements et aux infrastructures essentielles, en violation flagrante du droit international humanitaire.

L'incident de Cana est profondément inquiétant. L'observation faite par le Secrétaire général dans sa lettre, à savoir que l'incident constitue « une série de violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, commises au cours des hostilités actuelles » (S/2006/626, p. 5), est alarmante et justifie la conduite d'enquêtes supplémentaires sur la question. Notre gouvernement se félicite de la mise en place par le Conseil des droits de l'homme d'une commission d'établissement des faits, chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises pendant les combats.

Au moins sept ressortissants brésiliens, y compris trois enfants, ont trouvé la mort en conséquence des incursions militaires israéliennes dans le Sud-Liban. Le Gouvernement brésilien a lancé une opération sans précédent pour évacuer environ 3 000 de ses ressortissants.

Dès le début du conflit, le Président Lula da Silva a lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu et a exprimé avec vigueur l'espoir qu'un processus négocié pourrait mettre fin aux hostilités et aider à instaurer la paix et la compréhension. Le Président Lula s'est entretenu avec le Secrétaire général et avec de nombreux autres dirigeants internationaux afin de contribuer à un règlement pacifique du conflit. Le

Ministre des affaires étrangères, M. Celso Amorim, s'est rendu à Beyrouth le 15 août pour consulter le Gouvernement, réaffirmer notre engagement à appuyer le peuple libanais et apporter une contribution appréciable sous la forme de fournitures médicales pour dispenser des soins d'urgence à des milliers de personnes.

Le Brésil appuie fermement le cadre prévu par la résolution 1701 (2006) pour fournir une assistance au Gouvernement libanais, qui devra étendre sa souveraineté et son autorité sur l'ensemble de son territoire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux Accords de Taëf, notamment les appels en faveur du démantèlement et du désarmement de toutes les milices présentes dans le pays. Nous lançons un appel aux pays qui sont en mesure d'aider à renforcer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à le faire rapidement.

Par ailleurs, nous demandons la libération des soldats israéliens enlevés et la création des conditions qui permettront de trouver une solution durable à la crise. Une attention particulière doit être accordée à la question délicate du grand nombre de prisonniers libanais détenus en Israël.

Le Brésil demande à la communauté internationale à continuer à accorder son appui en vue d'une action humanitaire prompt et de la reconstruction du Liban. Nous espérons tous que la conférence des donateurs qui doit avoir lieu le 31 août à Stockholm accélérera les efforts humanitaires pour satisfaire les besoins immédiats de la population civile et pour mettre en œuvre progressivement une réponse, coordonnée par le Gouvernement libanais, qui vise le relèvement et la reconstruction.

Le Brésil ne cautionne pas l'usage de la violence pour obtenir ce qui ne peut être obtenu que par la négociation. Des solutions non négociées n'instaurent pas la paix. En tant que pays qui croit fermement au dialogue et au règlement pacifique des conflits, nous soulignons la nécessité de la reprise d'un processus politique faisant intervenir toutes les parties intéressées. Le Brésil est également convaincu que la stabilité dépend finalement de la réalisation d'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-arabe sous tous ses aspects.

La crise libanaise a mis encore plus en évidence la paralysie actuelle du processus de paix au Moyen-

Orient. Elle a également mis l'accent sur la nécessité urgente de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

La communauté mondiale devrait avoir pour objectif principal d'intensifier les efforts déployés pour créer les conditions propices à la reprise du processus de paix dans la région dans tous les domaines. Dans ce cadre, l'une des tâches urgentes est la normalisation de la situation dans les territoires palestiniens et la reprise du dialogue entre l'Autorité nationale palestinienne et Israël. À cet égard, les dirigeants politiques palestiniens actuellement détenus en Israël devraient être rapidement libérés.

Le Brésil se félicite de la décision prise par la Ligue des États arabes de demander une séance de haut niveau du Conseil de sécurité en septembre, à laquelle toutes les délégations intéressées pourront participer, pour examiner la situation au Moyen-Orient. Le Brésil souligne la nécessité d'amorcer un processus politique permettant d'élaborer une stratégie assortie d'un calendrier approprié pour mettre en œuvre la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, comme l'ont déclaré les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Une telle stratégie devrait également tenir compte de la Feuille de route du Quatuor, du principe de la terre contre la paix découlant de la Conférence de Madrid et des décisions prises lors du sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth.

La communauté internationale devrait saisir cette occasion de réexaminer le processus de paix au Moyen-Orient qui est dans l'impasse et pour mettre un terme une fois pour toutes aux conflits qui ont causé beaucoup trop de souffrance et de désespoir pendant de nombreuses décennies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement est heureux de voir qu'après 34 jours d'affrontements violents, un cessez-le-feu est aujourd'hui en vigueur au Liban. Cependant, comme nous l'avons vu au cours de cette fin de semaine, ce cessez-le-feu est fragile. Néanmoins, nous sommes convaincus que les Gouvernements israélien et libanais tiennent tous deux à une véritable cessation des hostilités. Les deux gouvernements comprennent que les populations israélienne et libanaise ont avant tout besoin de sécurité et de stabilité.

Le Gouvernement canadien a déjà répondu favorablement à l'appel urgent à appuyer le Liban. Le 16 août, le Canada a annoncé la création d'un fonds de secours pour le Liban d'un montant de 25 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires et faciliter le relèvement rapide, la stabilisation et la reconstruction, dans le but d'aider la population à reconstruire ses moyens d'existence. Ce nouveau fonds s'ajoutera à l'affectation précédente de 5,5 millions de dollars versée par le Canada pour les efforts humanitaires immédiats. Le Canada a également appuyé activement les organismes humanitaires pour venir en aide aux civils dans le besoin; il a notamment contribué au transport par mer de personnel humanitaire et de plus de 140 tonnes de matériel de secours.

Le Canada est aux côtés du Gouvernement libanais. Les efforts de reconstruction doivent en dernier ressort être dirigés par l'État, et non par le Hezbollah.

Tous les États membres ont l'obligation de veiller au respect de la résolution 1701 (2006), notamment des accords conclus avec les deux gouvernements en ce qui concerne son application, et à la mise en œuvre de l'embargo total sur les armes. Nous avons tous aussi la responsabilité collective de veiller à ce que chacun respecte ses obligations en vertu du droit international humanitaire.

Le défi fondamental qui nous attend consiste à veiller à ce que le Hezbollah ne se réarme pas et ne représente pas à l'avenir une menace encore plus grande pour Israël. Le Conseil a approuvé à l'unanimité une résolution qui définit les éléments nécessaires pour une paix durable. La condition centrale est le désarmement de tous les groupes armés au Liban, y compris le Hezbollah, de telle manière qu'il n'y ait plus au Liban ni armes ni autorité autres que celles de l'État libanais.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité traite de cette question, mais le Canada espère que grâce à l'adoption à l'unanimité de la résolution 1701 (2006), ce sera la dernière.

Le Canada se félicite que le Gouvernement libanais ait ordonné le déploiement de 15 000 soldats dans le Sud-Liban et ait annoncé qu'il ne tolérerait pas d'autres groupes armés sur son territoire. Lorsque l'armée libanaise, appuyée par les Nations Unies, deviendra la seule force armée visible dans le Sud-Liban, l'impact positif sur la région sera énorme.

Le Canada déplore que l'Iran et la Syrie, les fournisseurs d'armes et bailleurs de fonds du Hezbollah, n'aient pas encore accepté les termes de la résolution. Il ne faut pas leur permettre de gâcher la paix.

Le Gouvernement libanais doit être renforcé de manière qu'il puisse remplir le rôle qui est le sien, c'est-à-dire pourvoir aux besoins du peuple et le protéger. Il est tout aussi important que les Libanais aient la conviction que leur gouvernement est capable de s'acquitter des grandes responsabilités d'un État souverain. Les pays de la région devraient appuyer les efforts qu'accomplit cette jeune démocratie pour prospérer dans la paix, la stabilité et la sécurité sans entrer en compétition avec les moyens envoyés illégalement à des organisations terroristes. Il faut que la communauté internationale continue de fournir de l'aide humanitaire et des secours pour la reconstruction.

(l'orateur poursuit en français)

Alors que le Liban retient l'attention internationale, le Canada souhaite saisir cette occasion pour réitérer qu'une paix réelle et durable au Moyen-Orient passe essentiellement par la recherche d'une solution viable, à savoir deux États : Israël et la Palestine.

Le Canada appuie le Président Abbas et suit avec intérêt les efforts qu'il déploie pour mettre en place un gouvernement d'unité nationale. Si le Hamas veut réellement aider le peuple palestinien, il doit libérer immédiatement et sans condition le soldat israélien. Il doit accepter les principes du Quatuor, à savoir reconnaître Israël, accepter les accords internationaux et renoncer à la violence.

Pour terminer, le Canada a engagé des moyens importants en faveur de l'aide humanitaire, de la stabilisation, de la reconstruction et du renforcement des capacités au Liban ainsi qu'en Cisjordanie et à Gaza. Nous sommes prêts à poursuivre notre collaboration, avec les autres États Membres pour essayer de régler des problèmes fondamentaux, afin d'instaurer la paix et la sécurité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Abdelsalam (Soudan) (*parle en arabe*) : Je prends la parole au nom du Groupe des États arabes. Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du

Conseil ce mois-ci et vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance. Nous félicitons également votre prédécesseur, le représentant de la France, pour les efforts qu'il a déployés le mois dernier. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général adjoint Gambari pour l'exposé complet qu'il nous a présenté.

Israël, la puissance occupante, continue de défier la volonté de la communauté internationale. La plus récente illustration de ce mépris est sa tentative, la semaine dernière, d'introduire des soldats en plein milieu du territoire libanais en violation de la résolution 1701 (2006). Par ailleurs, avec arrogance et indifférence à tout, Israël continue ses actes d'agression contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et la liste des victimes ne cesse de s'allonger, tout comme celle des dommages matériels.

Par un acte de provocation et de défiance sans précédent à l'égard du droit, de la légitimité et des normes juridiques, les forces israéliennes ont enlevé et détenu des dizaines de responsables palestiniens démocratiquement élus, en particulier le Vice-Premier Ministre et le Secrétaire général du Conseil législatif palestinien, qui ont maintenant rejoint en prison des ministres et d'autres représentants du peuple palestinien.

La manière sans précédent dont Israël viole les principes du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève de 1949, tue des civils non armés, prend les femmes et les enfants pour cibles, détruit de manière délibérée les infrastructures palestiniennes et érode les institutions de l'Autorité palestinienne, démolit les habitations et déplace les populations, cette manière donne aux peuples du monde, qui assistent avec consternation et tristesse à ces actes, l'impression que le Conseil de sécurité est totalement incapable de remplir son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales. Cet état de fait sape la confiance dans les Nations Unies et risque d'avoir des conséquences terribles pour toutes les parties concernées et pour la région tout entière.

La poursuite de cette agression flagrante et injustifiée représente une violation de toutes les résolutions pertinentes de la communauté internationale et du droit international. Elle ne peut avoir qu'un effet négatif sur la paix et la sécurité internationales et conduire à l'escalade des tensions. Il incombe par conséquent au Conseil d'agir afin de

parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe, fondé sur les résolutions de la légitimité internationale et sur les principes du processus de paix, sous l'entière supervision du Conseil de sécurité, en mettant en place des dispositifs efficaces et spécifiques pour une prompte reprise des négociations, qui doivent être assorties d'un calendrier strict et de garanties d'application de leurs résultats.

Parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe, conformément aux principes du processus de paix et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et plus particulièrement aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1379 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au principe « terre contre paix » et au retrait israélien de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, est le moyen idéal pour le Conseil de trouver une solution à ce différend et de rétablir la stabilité dans la région.

Un tel règlement restera hors d'atteinte tant que le Conseil ne prendra pas des mesures décisives et concrètes pour mettre un terme à l'agression israélienne sur le territoire palestinien, et tant qu'Israël ne libérera pas tous les prisonniers et détenus palestiniens et n'engagera pas des négociations directes sur la base des résolutions de la légitimité internationale, et avant tout des résolutions du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Yousfi (Algérie) : La délégation algérienne voudrait, Monsieur le Président, vous exprimer ses remerciements et son appréciation pour avoir convoqué la présente séance du Conseil, comme elle adresse ses remerciements au Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, pour son exposé sur les derniers développements survenus dans cette région martyre du Moyen-Orient.

Le monde entier a assisté, impuissant, à la tragédie qui s'est abattue sur le Liban. Il a exprimé son indignation devant les bombardements et les attaques aveugles dont ont été victimes des centaines de civils. Il a crié son horreur devant les massacres de Cana et s'est demandé quels objectifs réels poursuivait l'armée israélienne en détruisant systématiquement des infrastructures de base, essentielles, sinon à rendre impossible la vie à de centaines de milliers de personnes déplacées. Le monde s'est ému, à juste titre, des violations, à grande échelle, des droits de l'homme élémentaires, du droit international humanitaire auxquelles s'est livré l'agresseur qui n'a pas hésité à

employer des armes destructrices, dont certaines interdites.

Le monde n'a pas compris, non plus, qu'il ait fallu tout ce temps au Conseil de sécurité pour arrêter cette tragédie, ces destructions et ces massacres de la population civile, encore que les échos qui nous parviennent font penser malheureusement que tout cela n'est pas encore terminé. Il est certainement urgent, afin d'éviter les risques de nouvelles violences, de tout mettre en œuvre pour que les mesures nécessaires soient prises, y compris le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dans le cadre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, afin de faire stopper l'agression israélienne et de faire ramener la paix au Liban.

Si la situation au Liban constitue un drame réel et un scandale aux yeux de la communauté internationale, que dire de celle qui prévaut en Palestine? Que dire des souffrances qu'endure le peuple palestinien depuis maintenant près de 60 ans? Que dire des meurtres à huis clos, des violations massives des droits de l'homme que l'armée israélienne commet quotidiennement dans les territoires occupés? Que dire des conditions déplorables dans lesquelles vit tout un peuple dépouillé de ses droits fondamentaux?

Ma délégation condamne fermement ces violations répétées et impunies des droits de l'homme. Elle exprime sa profonde préoccupation devant la persistance de la puissance occupante à enlever des représentants d'institutions élus démocratiquement, les derniers étant le Vice-Premier Ministre et le Secrétaire général du Conseil législatif palestinien, et demande la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnalités kidnappées, au mépris du droit international et au mépris des protestations de la communauté internationale.

L'usage de la force, de la violence et de la terreur que l'on impose au peuple palestinien ne résoudra pas ce conflit, n'améliorera pas les préoccupations de sécurité et ne viendra pas à bout de la détermination de ce peuple à construire son propre État et à vivre dans la dignité, la paix et la sécurité. Ces agissements condamnables ne feront qu'exacerber davantage les tensions et provoquer d'autres violences.

Il est grand temps que cessent ces malheurs. Il est grand temps que la communauté internationale intervienne d'abord pour protéger la population palestinienne de la férocité de l'occupation, de l'oppression et de la terreur qu'on lui impose, ensuite

pour imposer la paix, une paix offerte par le sommet arabe de 2000 et qui est restée sans écho. Il est grand temps que soient respectées les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à ce conflit et que cesse l'éclat des bombes, que cesse la guerre dans cette région du Moyen-Orient qui n'a que trop tardé à renouer avec la paix et la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Hussain (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de l'Ambassadeur Akram, qui se trouve dans l'impossibilité de faire cette déclaration en raison d'autres engagements.

Monsieur le Président, la délégation pakistanaise vous remercie de la manière avisée dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois et de l'occasion qui nous est donnée de prendre part à un débat sur la situation au Moyen-Orient. Nous avons écouté attentivement la présentation faite par le Secrétaire général adjoint Gambari.

Quelle que soit la perspective politique adoptée, il est clair que le Moyen-Orient est une région troublée, au bord de l'abîme. Le mois dernier, le monde a été témoin de 30 jours d'une guerre cruelle et injuste qui a donné lieu à toute une série de violations des principes et objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Tout d'abord, le recours à une force disproportionnée : aucune provocation militaire par des troupes irrégulières ne saurait justifier une attaque de grande envergure ni la destruction d'un pays dont les forces armées ou autorités nationales n'ont joué aucun rôle dans cette provocation. Nous condamnons évidemment les attaques à la roquette menées par le Hezbollah qui ont causé la mort de nombreux civils innocents en Israël. Mais en même temps, rien ne saurait justifier des bombardements dont les victimes ont été, dans leur grande majorité, des civils libanais innocents, y compris des femmes et des enfants. Rien ne saurait justifier la destruction aveugle des villes et de l'infrastructure d'un pays vulnérable qui était en train de se reconstruire, après d'autres conflits et d'autres invasions, dans l'espoir de devenir un pays pacifique, prospère et démocratique.

Deuxièmement, la guerre a été le théâtre de violations flagrantes et répétées du droit international humanitaire – à Cana, à Tyr et à Beyrouth.

Troisièmement, des attaques délibérées, selon toute vraisemblance, ont pris pour cible des membres du personnel de maintien de la paix, dont quatre ont été tués. Nous comptons qu'une enquête sera menée à ce sujet.

Quatrièmement, et c'est là le plus grave, le Conseil de sécurité n'a pas su s'acquitter de sa responsabilité principale qui consiste à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pendant 30 jours, le monde a observé, impuissant, les bombes et les roquettes continuer de s'abattre sur des innocents.

La résolution 1701 (2006), après des négociations laborieuses, avait marqué une avancée décisive par rapport aux propositions reçues jusqu'à présent par le Conseil. Elle prévoyait le retrait israélien, appuyait la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire et appelait à la reconstruction. Pourtant, le Conseil de sécurité n'en est pas sorti grandi. Après 30 jours de guerre, la résolution du Conseil n'a pu demander qu'une cessation des hostilités, inégale et incomplète. La paix qui a été rétablie est précaire. Elle a été mise à mal par l'une des parties, qui a tiré profit de l'ambiguïté de la résolution 1701 (2006). Une semblable ambiguïté touche le plan de renforcement et de redéploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Une chose est sûre : on ne peut pas attendre de l'Organisation des Nations Unies qu'elle accomplisse ce qui n'a pu être imposé par la guerre. Il est de la responsabilité du Gouvernement libanais, et de ses forces armées, d'établir sa souveraineté sur son propre territoire.

La communauté internationale doit contribuer activement à l'aide humanitaire dont le peuple libanais a besoin d'urgence, et qui doit comprendre des vivres, des abris et du carburant. Le blocus naval, en plus de la destruction du système de communications terrestres du Liban, est un obstacle majeur au secours humanitaire. Il doit être immédiatement levé. La reconstruction du pays doit aussi être effectuée dans les meilleurs délais, avec l'appui généreux de la communauté internationale. Le Pakistan apportera sa contribution à la reconstruction et au renouveau du Liban.

Il est également clair que cette guerre de 30 jours a modifié le contexte stratégique et politique du Moyen-Orient. La disposition la plus ambitieuse de la résolution 1701 (2006) se trouve peut-être dans son

avant-dernier paragraphe, qui appelle à l'instauration d'une paix globale dans la région.

Il apparaît clairement, aujourd'hui plus que jamais, qu'aucun des conflits au Moyen-Orient ne pourra être résolu par le recours à la force. Une puissance militaire disproportionnée ne peut garantir une paix durable si celle-ci est imposée contre la volonté d'un peuple, sans tenir compte de ses aspirations et de ses droits. On aura beau mettre ce peuple à genoux, il se relèvera chaque fois pour demander la justice à laquelle il a droit.

De toute évidence, la cause profonde du conflit israélo-libanais, la cause profonde de la résistance palestinienne et la cause profonde des attentats-suicides et des attaques à la roquette réside dans l'occupation par Israël, depuis 38 ans, des territoires palestiniens et arabes. La répression visible et souvent brutale du peuple palestinien est également l'une des causes principales du recours au terrorisme et de la montée de l'extrémisme dans le monde arabe et musulman. Cette réalité politique, aussi désagréable soit-elle, ne peut plus être ignorée.

La structure d'une paix durable en Terre sainte est déjà bien connue : elle repose sur la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Pour faire de cette vision une réalité, le Conseil de sécurité doit garantir l'application non sélective de ses propres résolutions, parmi lesquelles les résolutions 232 (1967) et 348 (1973), et des dispositions de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor.

La tâche la plus urgente consiste à mettre un terme aux violences perpétrées à Gaza et en Cisjordanie, ce qui inclut à la fois les attaques israéliennes et les tirs de roquettes palestiniens. Les soldats israéliens capturés doivent être relâchés, mais Israël doit également libérer les centaines de Palestiniens et de Libanais qu'il détient, y compris les ministres et parlementaires palestiniens. Nous espérons que les Palestiniens seront en mesure d'unifier leur gouvernement et leurs forces de sécurité. Nous demandons à Israël de cesser et d'inverser son activité d'implantation de colonies en Cisjordanie, d'arrêter la construction du mur de séparation et de mettre un terme au blocus économique et humanitaire imposé aux Palestiniens. Nous appelons instamment à la reprise des pourparlers de paix, sans préjuger des positions des uns et des autres. Ces pourparlers devraient aboutir à

un accord rapide permettant de reprendre la mise en œuvre du plan de paix accepté et de la Feuille de route.

Un processus de paix parallèle devrait être relancé entre la Syrie et Israël, qui verrait Israël se retirer des hauteurs du Golan et conduirait à un accord de paix.

Nul ne peut ignorer que les problèmes auxquels le Moyen-Orient est en proie aujourd'hui dépassent le cadre de l'ancien Mandat pour la Palestine. Le règlement pacifique de la violence sectaire et de l'insurrection en Iraq exige la coopération de tous les Iraquiens, des voisins de l'Iraq et de la communauté internationale.

Le Pakistan forme l'espoir que le règlement pacifique des différends au Moyen-Orient ne sera plus freiné par des échéances arbitraires ou des mesures hâtives concernant d'autres problèmes de la région. Cela pourrait attiser le feu qui embrase déjà la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous avons écouté très attentivement l'exposé de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, sur le plus long conflit traité par l'ONU : le conflit israélo-arabe, qui est aussi vieux que l'Organisation. Nous avons également écouté très attentivement les déclarations faites par nos collègues, les représentants des États membres et non membres du Conseil de sécurité, qui ont été unanimes à souligner l'importance fondamentale d'instaurer une paix globale, juste et durable dans la région du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et du principe « terre contre paix ». Ils ont également été unanimes à déclarer que la question palestinienne était la clef de voûte du conflit israélo-arabe, et non pas l'un de ses aspects comme le représentant israélien a vainement tenté de nous le faire croire.

Nous sommes profondément inquiets de voir que la question de l'occupation israélienne des territoires arabes figure, mois après mois, année après année, à l'ordre du jour de l'ONU sans que soient appliquées les résolutions du droit international visant à mettre fin à cette occupation meurtrière qui perdure depuis plusieurs dizaines d'années. Il en résulte que l'ONU et, par conséquent, le Conseil de sécurité sont responsables et tenus de rendre des comptes, aux yeux

des peuples des États épris de paix, qui ont du mal à comprendre pourquoi il n'est pas recouru aux dispositifs prévus dans la Charte et pourquoi il n'est pas possible de faire respecter la volonté de la communauté internationale telle qu'exprimée dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), adoptées il y a 39 et 33 ans. En fait, si ces résolutions n'ont pas été appliquées sur le terrain, c'est parce qu'une certaine superpuissance appuie aveuglément l'occupation et l'agression israéliennes. Comme tous les membres le savent, cet appui s'est manifesté, à 43 reprises, par l'exercice du droit de veto de la délégation des États-Unis au Conseil de sécurité afin de protéger Israël, qui refuse de s'acquitter de son obligation d'appliquer les résolutions du droit international.

De l'avis unanime de la communauté internationale, la poursuite de l'occupation israélienne des territoires libanais, syrien et palestinien est la véritable raison de l'instabilité, de l'absence de paix et de la montée des tensions dans notre région. Les souffrances endurées par nos peuples en raison de la poursuite de l'occupation israélienne et de l'appui prêté par une certaine superpuissance, notamment à travers la fourniture de matériel militaire meurtrier de pointe, sont devenues intolérables.

L'opinion publique mondiale a pris conscience de l'ampleur du terrorisme d'État dont Israël se rend coupable depuis des dizaines d'années à l'encontre des Libanais et des Palestiniens. L'opinion publique mondiale a également pris conscience du zèle déployé par les politiciens d'une certaine superpuissance pour faire obstacle à l'adoption d'un projet de résolution qui aurait permis d'instaurer un cessez-le-feu plus rapide dans l'agression du Liban par Israël, de même qu'elle sait pertinemment qu'avant cela, la Mission permanente de l'État en question a exercé son droit de veto contre un projet de résolution qui condamnait l'agression israélienne contre la bande de Gaza.

Le conflit israélo-arabe, qui met en péril la paix et la sécurité internationales, touche au cœur des responsabilités du Conseil de sécurité. Malgré tous ses efforts pour les transformer en une épopée hollywoodienne digne des années cinquante, le représentant d'Israël ne peut masquer la véritable nature de l'agression commise par Israël contre les peuples de la région et de son occupation de nos territoires en Palestine, en Syrie et au Liban. Ces deux derniers mois, le Conseil des droits de l'homme à Genève a adopté, à une majorité écrasante, deux résolutions condamnant les violations des droits de

l'homme perpétrées par Israël, puissance occupante, en Palestine et au Liban. Le Conseil des droits de l'homme a adopté ces résolutions au cours des deux premières séances extraordinaires qu'il a tenues depuis sa création.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2006/670), document de 13 pages composé de 65 paragraphes, ne mentionne mon pays qu'à deux reprises seulement, et à chaque fois dans un contexte positif : la première fois, lorsque le Secrétaire général indique que 107 000 Libanais réfugiés en Syrie suite à l'agression israélienne sont retournés au Liban; et la deuxième, lorsqu'il fait référence à l'assistance apportée par les autorités syriennes aux Libanais réfugiés en Syrie. En revanche, le rapport du Secrétaire général contient des dizaines de mentions d'Israël, signalant des violations de la résolution 1701 (2006) adoptée par le Conseil de sécurité il y a quelques jours seulement. Le Secrétaire général souligne en effet qu'Israël a violé la résolution 1701 (2006) à plusieurs reprises dans les heures qui ont suivi son adoption.

Le fait que l'ONU a adopté plus de 1 000 résolutions condamnant nommément Israël et l'engageant à mettre fin à son occupation des territoires arabes en Syrie, en Palestine et au Liban; à cesser l'implantation de colonies illégales sur les territoires arabes; à mettre un terme à la judaïsation de la Jérusalem arabe, à l'enfouissement de déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé et au non-respect de l'avis consultatif rendu en juillet 2004 par la Cour internationale de Justice ainsi que de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale concernant l'édification du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé, montre qu'Israël et ses politiciens sont des démons du terrorisme international et des suppôts du mensonge et de l'hypocrisie.

Il suffit de signaler, comme chacun le sait, que l'acte terroriste commis en 1996 par Israël lors du premier massacre de Cana avait provoqué la mort de 104 civils libanais qui avaient trouvé refuge dans les installations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Cet acte terroriste commis par Israël a rendu 25 enfants libanais à jamais invalides. Cependant, le terrorisme israélien ne s'est pas arrêté là. Lors du deuxième massacre de Cana, ce mois-ci, le terrorisme israélien a causé la mort de ces 25 enfants handicapés. Ce terrorisme n'est-il pas diabolique?

Ceux qui fournissent au terrorisme israélien l'appui nécessaire – y compris le soutien absolu à l'implantation coloniale, à l'occupation, à l'agression, à la construction du mur, à l'enlèvement des membres du Gouvernement palestinien élus selon les normes démocratiques occidentales et à l'arrestation du Président du Parlement palestinien pour le traduire en justice devant une autorité d'occupation sans légitimité – portent la principale responsabilité de l'escalade de la violence et des tensions dans la région. Nos peuples, ainsi que les peuples pacifiques du monde entier, ne permettront pas que nos souffrances et nos douleurs résultant de l'occupation, de l'agression et du terrorisme israéliens soient de temps à autre transformées en un spectacle hollywoodien. Bien que nous ayons choisi la paix pour une raison stratégique, si celle-ci ne produit pas les résultats escomptés, la résistance sera l'autre choix que nous ferons, comme l'a récemment déclaré le Président Bashar al-Assad.

Les populations de nos pays ne sont pas responsables de l'échec des politiques de certains États qui se prennent pour des « grands » dans notre région. Nous sommes surpris par l'insistance avec laquelle les capitales de ces États aliènent nos populations et nos cultures pacifiques et ouvertes. Le fascisme, le nazisme, l'apartheid, le sionisme et le colonialisme ne sont pas des produits des cultures arabe et islamique. Nous avons participé en tant qu'arabes et que musulmans à l'écriture des plus belles pages de la civilisation humaine. Nous avons même inventé certains des moyens les plus importants de développement de cette civilisation, au service de l'humanité tout entière. Par conséquent, au cours de notre histoire nous n'avons jamais connu la haine aveugle que ressentent certains contre nos populations et nos cultures. Nous regrettons que cela soit le cas, dans la mesure où cette haine ne fait qu'aggraver le conflit entre les populations plutôt que promouvoir la dialogue et la coopération.

Qu'Israël ait construit et mis en service huit réacteurs nucléaires – qui produisent du plutonium pour la fabrication d'armes nucléaires – sur une superficie inférieure à 20 000 kilomètres carrés est un acte terroriste que le Conseil doit aborder résolument et rapidement. Certaines grandes puissances ont violé leurs obligations internationales de non-prolifération pendant des décennies en fournissant à Israël des réacteurs nucléaires, de l'eau lourde, des scientifiques et la technologie nucléaire. Ces puissances devraient s'interroger sur leurs politiques imprudentes et

irresponsables, obliger Israël à respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et placer ses installations nucléaires sous contrôle international en vue de mettre fin à la politique de terrorisme nucléaire d'Israël dans la région.

Lors de leur récente conférence au Caire, les ministres arabes des affaires étrangères ont souligné le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien, conformément aux termes de référence du processus de paix et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et au principe « terre contre paix ». Les ministres arabes des affaires étrangères ont également décidé de demander au Conseil de sécurité d'organiser une séance au niveau ministériel en septembre 2006 pour examiner un règlement du conflit arabo-israélien par le Conseil de sécurité. Ils ont pris cette décision car ils sont convaincus qu'il est nécessaire que le Conseil assume les responsabilités qui lui ont été conférées en matière de protection et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le conflit arabo-israélien n'a pas commencé il y a deux mois avec la capture d'un soldat israélien à Gaza et de deux autres soldats au Sud-Liban. Il a commencé il y a des décennies et il est malheureusement aussi vieux que cette Organisation internationale. Que le représentant d'Israël ou d'autres jettent de l'ombre sur ce point est inutile. Le conflit arabo-israélien a commencé avant que le Hamas n'assume le pouvoir en Palestine par le biais d'élections démocratiques. Le conflit arabo-israélien a commencé avant l'émergence du Hezbollah au Liban en tant que force de résistance à l'occupation israélienne, qui s'est poursuivie pendant 25 ans bien que le Conseil ait adopté la résolution 425 en 1978.

Pourquoi Israël n'a-t-il pas accepté depuis des décennies le rameau d'olivier tendu en signe de paix par les Arabes? Ce que nous savons à cet égard c'est qu'à chaque fois que les Arabes ont tendu la main en signe de paix vers Israël, la réponse israélienne a été négative, violente et terroriste. Comme le savent les membres, après la première initiative de paix arabe, à Fez en 1982, la réponse israélienne a été d'envoyer Sharon attaquer le Liban et occuper Beyrouth. Lorsque les Arabes ont une fois encore en 1996 tendu la main en signe de paix, le résultat a été qu'Israël, une fois encore, a attaqué le Liban et en a occupé certaines parties. Lorsqu'au sommet de Beyrouth en 2002 les

Arabes ont lancé à nouveau une initiative de paix, la réponse israélienne a été, alors que les dirigeants arabes étaient encore à Beyrouth, de perpétrer les massacres de Djénine et de Naplouse.

Telles ont été les réponses israéliennes aux initiatives de paix arabes. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil d'aborder résolument et sérieusement le conflit arabo-israélien lors d'une séance prochaine en septembre lorsque les ministres

arabes seront présents pour examiner la question avec les membres du Conseil afin de trouver un règlement qui soit conforme aux résolutions internationales contraignantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 10.